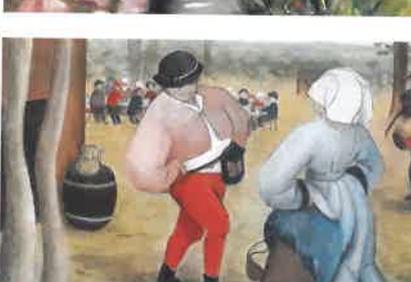
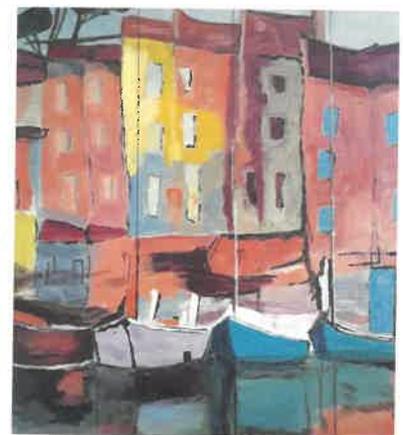


Vareennes sur Loire

Bulletin Municipal

Automne 2019



Diverses créations de l'expo
de l'Atelier de Vareennes



La Boîte à Couture

VENTE ET RÉPARATION DE MACHINES À COUDRE TOUTES MARQUES

Mercerie - Tissus - Laines PINGOUIN, KATIA - Patrons BURDA

Du mardi au samedi, de 9h45 à 12h15 et de 14h15 à 18h45
12, rue Franklin Roosevelt - 49400 SAUMUR
Tél. 02 41 51 07 79

VENTE ET RÉPARATION DE MACHINES AGRICOLES ET MOTOCULTURE

Ets HUET 2M

Des pros à votre service

ZA Prée Bertain
49730 Varennes sur loire
02 41 38 94 32
huet2m@wanadoo.fr
www.huet2m.com



- Motoculture
- Outillage
- Boulonnerie
- Pièces d'usure
- Pièces d'arrosage
- Batterie
- Huiles
- Filtres
- Vêtements

Le Jardin de Varennes



Cuisine traditionnelle - Groupes - Entreprises - Familles

Ouvert tous les jours
Le vendredi & le samedi soir :
sur réservation
Fermé le dimanche

10, place du Jeu de Paume
49730 Varennes sur Loire
02 41 51 41 41 - 06 03 87 52 31

Depuis
1983

MARSILLE Alain

Agréé
en maintenance
et mise en service

- Plomberie, chauffage
toutes énergies
- ❖ Electricité
et bio-électricité
- Energie solaire
et assainissement

10, rue la Croix des Noues
49730 Varennes sur Loire
alain.marsille@wanadoo.fr
www.chauffage49-marsille.com

02 41 51 79 54



Langé 2 L

Rénovation - Ravalement
Maçonnerie - Plâtrerie

ZA Prée Bertain - 49730 VARENNES SUR LOIRE

02 41 67 69 90

Christophe PEARSON

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE



Tél. 02 41 53 23 17
Port. 06 83 75 41 10
pearson.elec@orange.fr

Accueil Magasin : 21, Place du Jeu de Paume
49730 Varennes sur Loire



C. Coulbary

Taille de pierre
Aérogommage

Restauration
Création
Entretien

49730 VARENNES-SUR-LOIRE - 07 68 04 21 22
c.coulbary@hotmail.com

AUDREY COIFF S.T. TIC

Coiffure et esthétique

11 rue de la Loire
49730 Varennes-sur-Loire

02 41 51 77 11

Pharmacie Girault

Varennes-sur-Loire

02 41 51 72 28



Matériel Médical
Orthopédie Générale
Homéopathie

CREATION COIFFURE

Edith TRASTET

14, rue de la Maréchalerie
49730 Varennes sur Loire

02 41 67 51 55

Sommaire

Annonces	
Édito du maire.....	1-2
Conseil Municipal.....	3
Conseil du 17 avril 2019	
Conseil du 5 juin 2019	
Conseil du 17 juillet 2019	
Conseil du 18 septembre 2019	
Conseil du 09 octobre 2019	
Vie Associative.....	10
Les Amis de l'Orgue	
L'Atelier de Varennes	
La Joie de Vivre	
CIRCA - Théâtre Varennais	
Association Danse Varennaise	
Don du sang	
Benkady	
Association Varennes Loisirs Nature	
Maison de la nature et de la chasse	
Colibris - Bibliothèque	
Association Informatique	
Comité des Fêtes	
Association des Anciens combattants	
Musique	
Enfance et Jeunesse.....	18
APE Varennes Sur Loire	
Enfance	
Jeunesse	
École	
Sport.....	22
Badminton	
Self Défense	
Tennis Club Varennais (T.C.V.)	
E.S. Varennes-Villebernier Football	
Informations.....	24
Collecte déchets	
Précarité Energétique	
Elections Municipales	
Intra Muros	
Feux de Plein Air	
ADMR	
Coordination Autonomie	
Fibre Optique	
Halte aux dépôts sauvages	
Service de Santé	
Services de santé et Autres services	
Liste des artisans, commerçants et hébergements	
Annonces	

Chers Varennaises et Varennais,



Bien que rurale, notre commune, comme l'ensemble de notre planète, subit les effets de la mondialisation et des bouleversements climatiques. C'est pourquoi le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui vient d'être voté est imprégné du Grenelle de l'environnement. Il favorise la densification du bourg plutôt que l'étalement des hameaux. La préservation

des terres agricoles doit permettre la transition de notre agriculture vers un monde d'avenir. Afin de préserver nos spécificités rurales, nous avons, au cours des dernières années, toujours accompagné les projets basés sur une politique de circuits courts afin de soutenir les agriculteurs, leur permettre de vivre avec décence de leur métier et créer du lien social. Je sais ce que notre territoire doit au monde agricole.

L'année 2019 a été marquée par différents projets dans des domaines très divers, mais ils ont tous un point commun, celui de la vision d'une commune dynamique.

Ce dynamisme doit favoriser le développement des entreprises déjà implantées mais également l'installation de nouvelles structures. Ainsi le transfert de la pharmacie de Mme et Mr GIRAULT dans des locaux modernes et adaptés aux exigences actuelles en est un excellent signe. Cela participe à l'attractivité de notre village et à celle de la maison de santé. A noter, l'installation récente de Mme BRAUD nouvelle Orthophoniste. **Enfin l'arrivée imminente d'un nouveau médecin généraliste se précise.** Avec l'accord unanime du conseil municipal j'ai toujours mené des actions focalisées sur les soins de proximité et le développement notre pôle santé.

Le conseil municipal est très investi dans l'éducation de nos enfants notamment à travers la rénovation de l'école dont le chantier se termine, mais également avec la mise en place depuis la dernière rentrée scolaire de la cantine à 1€ pour tous les enfants de l'élémentaire.

La sécurité fait aussi partie des axes d'actions que nous devons sans cesse mener ; l'entrée nord du bourg avec le hameau de la Morelle est passé en limitation à 70 km/h ; un aménagement au niveau de la ZA Pré-Bertin a été réalisé donnant un visuel plus urbain avec la création de voies rétrécies afin d'inciter l'automobiliste à ralentir. L'entrée sud du bourg doit suivre dans le même esprit lors de l'aménagement de l'espace « Loire / Chavigny » qui débutera février ou mars 2020.

Chers amis, notre commune se porte bien car elle est riche des valeurs que chacun d'entre vous porte en lui : le respect des autres, le partage et la solidarité.

Sachez que toute l'équipe municipale et moi-même faisons tout notre possible pour que, comme le dit un proverbe chinois, « Le bien-faire crée le bien-être. »

Au nom du conseil municipal et des agents communaux je tiens à m'adresser à l'ensemble des acteurs de la commune ainsi qu'à vous tous pour vous souhaiter une excellente lecture.

Bien amicalement,
Gilles TALLUAU

Maire de Varennes sur Loire

Crédits photo : Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage : 950 exemplaires

Conception et Impression :

Imprimerie Loire Impression
49400 SAUMUR





Les maires ruraux de France se sont réunis en congrès national à Eppe-Sauvage (Nord), j'ai donc, en tant que président des maires ruraux du 49, fait le déplacement. Les propositions du Premier ministre vont dans le bon sens.

En effet sur les 200 mesures souhaitées dans l'agenda rural par les maires et les citoyens des zones rurales, issues en partie des cahiers de doléances lors de la crise des gilets jaunes, 173 ont été retenues par le gouvernement, qui a proposé un plan concret portant sur le numérique, la santé, la culture, l'éducation, les petits commerces et les services publics, l'emploi et l'activité économique, l'écologie, les déplacements... pour réduire la fracture entre ruralité et zones urbaines, qu' en l'occurrence je dénonce depuis longtemps.

Néanmoins, il me semble que l'essentiel n'a pas été abordé et je suis sorti quelque peu « frustré » de cette rencontre dont les résultats ne se feront sentir que sur le long terme.

En effet j'aurais souhaité que des mesures en faveur de la réciprocité entre les métropoles et la campagne soit retenues afin qu'il y ait une meilleure répartition de la richesse nationale entre les villes et les campagnes qui nourrissent les métropoles.

Le gouvernement en minorant les leviers financiers des communes, à travers la suppression de la taxe d'habitation, certes compensée mais sans revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et aussi les fluctuations de la dotation de solidarité rurale (DSR) réduisent une nouvelle fois nos ressources, ainsi l'Etat affaiblit les capacités des communes à investir.

Pour exemple, la dotation de solidarité rurale (DSR) de Varennes-sur-Loire, à l'instar de quelques communes rurales en France, **a été amputée de 81 000 € parce que la commune a perdu 17 habitants**, c'est énorme pour une commune de 1 900 habitants.

Ne se baser que sur la démographie est injuste alors que, les communes rurales doivent sauvegarder l'environnement, protéger les terres agricoles, ce qui a pour conséquence la réduction partielle ou totale de

terrains à construire, engendrant des pertes de taxe foncière bâtie, taxe aménagement mais aussi moins d'effectif dans nos écoles, moins de commerces... Il faut également nourrir les villes en garantissant la sécurité alimentaire, entretenir des routes empruntées par toutes sortes d'engins de plus en plus gros qui transportent nos produits vers les centres urbains, favoriser le tourisme... » Tout cela sans aide, ni compensation.

Le monde rural a les contraintes mais il ne peut plus percevoir les richesses économiques.

Nous Les ruraux, nous savons ce que doit notre beau pays à l'agriculture, il faut nous aider à protéger notre environnement, c'est de l'intérêt de tous.

Il est donc nécessaire que la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux collectivités se base sur des critères environnementaux et non plus démographiques.

J'ai soulevé oralement cette question à Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique qui avait fait aussi le déplacement à Eppe-Sauvage, il nous a indiqué que cette réforme de la DGF n'était pas à l'ordre du jour car il sera difficile d'enlever des dotations aux uns pour redonner aux autres... »

J'ai bien compris que les métropoles qui ont souvent à leur tête des figures politique nationales n'aient pas envie de partager le gâteau issu des richesses économiques.

Pourtant je suis sûr qu'il y a moyen de répondre aux attentes des citoyens pour un meilleur environnement en réformant la DGF en y apportant un meilleur équilibre avec un esprit gagnant/gagnant car il n'est pas question d'opposer urbains et ruraux.

Sans naïveté mais plutôt d'un naturel optimiste, je pense que ces réformes finiront par arriver, car c'est une nécessité !

Bien amicalement,
Gilles TALLUAU
Président AMRF 49



Conseil Municipal

Conseil du 17 avril 2019

INTERCOMMUNALITÉ

La communauté d'agglomération va prendre les compétences eau et assainissement au 1er janvier 2021.

Les objectifs pour l'agglomération sont de garder la maîtrise des investissements, avoir un interlocuteur unique et tendre vers un prix unique de l'eau, sur plusieurs années, sur l'ensemble du territoire.

Une réunion sur la question de l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles du Pays Allonnais s'est tenue à Brain-sur-Allonnes le 9 avril. Aujourd'hui, la ressource en eau ne permet pas de satisfaire les besoins des exploitations agricoles et il y a lieu de trouver et de mettre en œuvre des solutions telles que la création d'un réseau d'irrigation alimenté par la Loire et l'arrêt des prélèvements par forages. Monsieur le Maire signale également les problèmes liés au défaut d'entretien des réseaux d'adduction d'eau potable par les syndicats. Les fuites sont de l'ordre d'un mètre cube d'eau par kilomètre de réseau et par jour.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2016, la commune de Brain-sur-Allonnes met à disposition un agent pour constituer le dossier de marché pour les travaux de voirie. Une convention de coopération a été signée entre les deux communes. Le coût de la mission des travaux de voirie 2018 est de 484,76 euros.

FINANCES

Travaux de construction de l'école de musique :

Un marché selon la procédure adaptée, d'un montant total de 264 440,50 euros HT, est passé avec les entreprises.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a perdu 1 000 euros de Dotation Globale de Fonctionnement 2019 en raison d'une légère baisse de la population.

La Dotation de Solidarité Rurale a par ailleurs été amputée de 35 500 euros.

La Région a accordé une subvention de 54 870 euros pour la construction de l'école de musique.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a attribué une subvention de 2 506 euros pour la restauration du carrelage de l'allée centrale de l'église. La même somme a été demandée à la Région. Le reste à charge de la commune, après les 6 000 euros de dons de paroissiens, serait de 1 518 euros.

SAUMUR HABITAT

Saumur Habitat sollicite l'autorisation de l'Etat de proposer à la vente 19 logements situés sur la commune (15 à 53 rue du Champ Bertain ,sauf le n° 51 vendu en 2014), le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet d'aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de cession de ces 19 logements.

CRÉATION DE POSTES

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

VOIRIE

Le programme de travaux de voirie 2019 a été arrêté : la zone artisanale Prée Bertain, la rue et la place de la Gare, la rue de Gaure (de la salle des sports à la levée) , la rue de la Bellière, la rue du Haut Chemin (prise en charge par l'entreprise responsable des dégâts) . Les agents sont passés un peu partout pour combler les nids de poule.

HAIES

Pour préparer le programme de plantations 2019-2020, il faut recenser les candidatures. Monsieur, Eric JAMET demande si la commune a prévu de replanter des peupliers sur la parcelle qui a été abattue. Monsieur le Maire répond qu'il faut un plan de gestion et que le technicien de l'ONF propose aux communes de les aider à monter le dossier pour obtenir des subventions.

Sécurité/Rapport de diagnostic de vidéo-protection

Monsieur le Maire informe que la délinquance est en baisse et que le taux de résolution de la gendarmerie est en hausse. Les images des caméras de vidéosurveillance sont reçues à la mairie, avec des accès identifiés et restreints, après autorisation de

la CNIL. La gendarmerie souhaite surtout surveiller les points stratégiques comme le bourg et le pont de Montsoreau. Cinq points sont préconisés. Il faudrait voir avec la commune de Montsoreau et le département pour cofinancer une caméra.

L'étape suivante consiste à chiffrer le coût du matériel et des installations.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu du conseil d'école du 4 avril 2019 :

189 élèves sont inscrits pour la rentrée 2019-2020

▪ Un exercice incendie a eu lieu en avril 2019.

▪ L'APE a donné 2 068 euros à la coopérative scolaire.

▪ La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin 2019 sur le terrain annexe de football.

▪ Les enseignantes remercient la mairie et les agents pour l'aide qu'ils ont apportée pendant le déménagement.

▪ Monsieur le Maire propose d'organiser une visite du



chantier de l'école..

Monsieur Michel LECHAT demande ce qu'il en est de la non-conformité des totems de la zone artisanale. Monsieur le Maire dit qu'il a demandé au département où il devait les implanter et qu'il n'a pas eu de réponse. Il demande à son tour à Michel LECHAT si la circulation a ralenti depuis la mise en place de la limitation à 70 km/h. Il lui répond que la vitesse est mieux respectée quand plusieurs véhicules se suivent.

Conseil du 5 juin 2019

Monsieur David CHEVALLIER rappelle que, bien qu'étant absent à la réunion du 17 avril, il avait demandé que le conseil réfléchisse à des pistes visant à convaincre les agriculteurs de replanter des haies au moins sur le périmètre de leurs parcelles. Le compte-rendu n'en fait pas mention. Monsieur le Maire lui propose d'en parler en commission.

SMIPE

Monsieur Michel LECHAT fait un compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du SMIPE, consacrée principalement, en plus de quelques décisions modificatives et de la modification du tableau des effectifs, à l'étude pour l'évolution du territoire à l'horizon 2020.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Yves BOUCHER restera président du SMIPE jusqu'à fin mars 2020

AGGLO

Madame Sylvie BELLANGER fait un compte-rendu de la commission culture du 16 mai 2019 : le transport scolaire vers les manifestations culturelles sera désormais pris en charge par l'agglo toute l'année.

Il a été question de transport à la demande et de transport solidaire pendant la réunion sur les mobilités qui s'est tenue à Brain-sur-Allonnes. Le manque de pistes cyclables a été signalé.

AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DE MONTSOREAU :

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de mettre en valeur le giratoire, en réalisant des aménagements à l'image de l'identité traditionnelle de la région, la boule de fort.

L'opération consiste à semer un mélange gazon sur le pourtour du giratoire et le long

d'une bande centrale, planter 280 vivaces, réaliser un paillage qui ralentira la pousse des mauvaises herbes et conservera l'humidité du sol, poser, sur une structure porteuse, une « boule de fort » en fibre de verre), poser un texte « Boule de Fort ».

L'entretien sera assuré par le personnel communal.

La commune étant maître d'ouvrage souhaite que ces travaux démarrent, de préférence, à l'automne 2019, période propice aux semis et aux plantations.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 022,73 € HT.

L'inscription « boule de fort » ne fait pas l'unanimité au sein du conseil municipal. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce sport est très localisé et qu'il est indispensable de faire savoir aux touristes et aux gens de passage qu'il s'agit d'une boule de fort. Madame Brigitte SAINT-CAST propose de nommer le giratoire « rond-point de la boule de fort » et de porter cette inscription sur des panneaux de signalétique, avec l'accord préalable du département, si nécessaire.

Monsieur David CHAVALLIER propose également de garder l'inscription mais en en réduisant la taille.

Monsieur Ralph MILLERAND s'étonne de voir que le projet de joueur de boule de fort a été remplacé par une boule de fort. Monsieur François BERNARD répond que la question a été étudiée par la commission.

Monsieur Jean-Luc JOULIN souligne qu'il faudra penser à laisser des espaces suffisants pour permettre le passage d'une tondeuse.

Des demandes de subventions seront adressées à la fédération de boule de fort et à la communauté d'agglomération.

PROJET LOIRE CHAVIGNY : POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉ

La mairie, qui a la charge du génie civil et de la cuve en béton, a reçu les prescriptions techniques à respecter pour la pose des colonnes enterrées.

La cuve béton est à commander auprès de la SPL Saumur agglomoproteté.

Tous les éléments techniques ont été transmis à l'agence Talpa pour être intégrés dans le dossier de consultation des entreprises.

CONSULTATION LOIRE CHAVIGNY

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'études TALPA est sur le point de déposer le dossier de consultation des entreprises pour les opérations d'aménagement Loire-Chavigny et création d'une zone humide, dont les montants s'établissent à ce jour à 479 487,50 € HT pour les aménagements, 82 582,50 € HT pour l'accessibilité et à 53 745,00 € HT pour la zone humide.

ÉTUDE EN VUE DE TRAVAUX DE RAVALEMENT ET DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire présente deux devis établis par la SA HORY CHAUVELIN d'AVOINE, entreprise agréée dans les travaux sur les monuments historiques, en vue de travaux de mise en sécurité de l'église.

Un devis concerne des travaux de restauration de la façade occidentale pour un montant de 142 593,90 euros HT.

Le deuxième devis concerne des travaux de mise en sécurité intérieure de la voûte de la 1ère travée de la nef pour un montant de 6 458,08 euros HT.

Des financements devront également être recherchés.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord

au lancement d'une étude en vue de travaux de mise en sécurité de l'église.

Monsieur David CHEVALLIER demande si les tailleurs de pierre de la commune seraient capables de réaliser ces travaux. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est absolument pas contre mais qu'il s'agit de travaux sur un monument historique pour lesquels les entreprises doivent avoir reçu un agrément. Elles doivent disposer des moyens matériels et humains suffisants, puis monter un dossier de marché, ce qui décourage souvent les petites entreprises artisanales.

MODIFICATION DU PPRI ACCEPTÉE POUR UNE POSSIBLE EXTENSION DE LA MSP

Une suite favorable a été donnée à cette demande, permettant ainsi une extension de la maison de santé.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ORTHOPHONISTE

Madame Héloïse SEURAT, orthophoniste, partage son cabinet avec Madame Delphine DUFLOS, psychologue. Devant l'augmentation de sa patientèle, elle a trouvé à s'associer avec une autre orthophoniste, Madame Delphine BRAUD, mais elle veulent travailler l'une à côté de l'autre. Elles sont d'accord pour occuper 2 des 3 cabinets que comptera la future pharmacie. Le cabinet de Madame SEURAT, une fois libéré, sera occupé par Madame Anne-Sophie MENARD, qui continuera à le partager avec Madame Delphine DUFLOS.

VŒUX RELATIFS AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le conseil municipal demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous .
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

RESTAURATION SCOLAIRE

▪ Cantine à 1 euro :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier annonçant la mise en place d'un soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.

Cette aide financière sera versée à la double condition que :

- Une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches, ait été mise en place
- La tranche la plus basse ne doit pas dépasser un euro.

Les communes concernées sont celles qui sont éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) et qui ont conservé la compétence scolaire. Seules une vingtaine de communes sont éligibles en Maine-et-Loire., dont Varennes sur Loire.

Il propose de fixer 3 tranches : la première à 1 euro, la seconde au tarif actuel et la dernière arrondie à 3 euros.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le principe de la mise en place d'une tarification sociale.

Le conseil, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention se prononce en faveur de la mise en place de la tarification sociale des cantines.

▪ Repas bio à la cantine

Une loi de novembre 2018 va imposer aux cantines de servir 25% de bio. Beaucoup de parents en font déjà la demande. Le coût supplémentaire est de l'ordre de 7 centimes par repas pour 25% de denrées bio, soit 28 centimes pour 100%.

Madame Sylvie BELLANGER rappelle qu'elle s'est battue pour que la cantine s'approvisionne en denrées produites localement. Elle craint qu'en imposant le bio, la commune soit obligée de s'approvisionner en denrées produites ailleurs et/ou auprès de producteurs qui utilisent des méthodes que l'on réprouve.

Monsieur le Maire répond que sa conception du bio doit absolument rimer avec production locale sinon cela n'a pas de sens.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage : Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté qu'il a pris afin d'interdire le stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire temporaire, ce qui permettra d'enclencher, le cas échéant, la procédure d'expulsion.



Madame Brigitte SAINT-CAST signale qu'une entreprise est en train de creuser une tranchée sur la levée, probablement pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et demande à Monsieur le Maire s'il en a été informé. Il lui répond par la négative.

Monsieur David CHEVALLIER demande la gratuité pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers. Monsieur le Maire lui répond que c'est déjà le cas car la participation de la commune est passée de 85 à

100 euros par une délibération du 30 novembre 2015 et que le coût annuel des destructions

de nids de frelons pour la commune augmente chaque année (14 nids détruits pour 1 178 € en 2018).

Le traitement contre le tigre du platane a été effectué, en deux applications, avec un produit bio.

Le PNR souhaite utiliser le chantier d'isolation de l'école pour former des entreprises à la mise en place des matériaux bio-sourcés. Une autre session sera organisée à destination des collectivités intéressées.

Conseil du 17 juillet 2019

INTERCOMMUNALITÉ

1. Le PLUI est d'ores et déjà opposable aux tiers.

Le dossier complet est disponible à la mairie. Chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération dispose de 3 mois pour donner son avis sur les règles applicables sur son territoire. Le PLUI et le

PPRI font peser d'énormes contraintes sur les communes, notamment en matière de changement de destination des bâtiments. Des demandes de révisions vont être déposées.

2. Gestion des déchets : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été choisie comme mode de financement unique sur l'ensemble du territoire à compter de 2020, accompagnée des dispositifs suivants :

- Harmonisation des taux sur plusieurs années l'ensemble de la Communauté d'Agglomération ; pour Varennes sur Loire le taux ne devrait pas changer.

- Mise en place d'une redevance spéciale pour financer les déchets ne provenant pas des ménages (entreprises, administrations ...).

3. Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été élu à l'unanimité à la Présidence de l'association.

TRAVAUX DE VOIERIE

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres des travaux de voirie 2019. Le marché, d'un montant total de 74 950,01 € HT est passé avec la SARL Sté des Terrassements JUSTEAU de LOURESSE ROCHEMENIER.

TERRAIN DE FOOTBALL

Réfection du terrain d'honneur

Le marché d'un montant total de 5 196,20 € HT, est passé avec la SARL EFFIVERT SPORT de SAINT GERMAIN SUR MOINE – SEVREMOINE

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'isolation par l'extérieur de l'école sont terminés à 98 % pour la 1ère partie (étage). Les essais de ventilation restent à faire. Un gros travail de déménagement et d'emménagement a été réalisé la semaine dernière par les agents du service technique et les ATSEM.

Les fondations traditionnelles pour l'école de musique sont

validées.

L'abbé Bertrand a rapporté que M. l'Architecte des Bâtiments de France est très satisfait des travaux de rénovation de l'allée centrale de l'église.

Le maçon viendra la semaine prochaine pour agrandir le conduit de la nouvelle hotte de la cantine.

Les travaux de réfection de la couverture de la salle des loisirs seront réalisés mi-août.

Saumur Habitat organise une cérémonie de pose de la 1ère pierre des logements 2 rue de Gaure le 30 août à 11h00.

La commune prévoit également une cérémonie de pose de la 1ère pierre de l'école de musique, courant septembre.

CANTINE A UN EURO MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut, bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour les repas servis au restaurant scolaire aux élèves des classes élémentaires.

Il rappelle que l'aide s'élève à 2 euros par repas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'un maximum d'enfants doit bénéficier du tarif social, décide de fixer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire aux élèves éligibles ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tarif au 01/09/2019
De 0 à 700	0,98 €
De 701 à 1500.....	0,99 €
1501 et plus.....	1,00 €

PARTICIPATION AU RAM (RELI ASSISTANTES MATERNELLES)

La commune participera à hauteur de 14,91 %, ce qui représente la somme de 604,11 euros pour l'année 2018.

PLANTATIONS DE HAIES : PROGRAMME 2019-2020

Après un premier recensement des personnes intéressées, effectué, il ressort que des propriétaires fonciers et la Commune se sont engagés à planter un linéaire de 1 010 mètres de haies minimum.

Gilles TALLUAU, propose au conseil de mettre en place un programme de plantation avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels) qui facturera ses prestations à la commune, maître d'ouvrage.

La commune fera planter une haie sur la majeure partie du chemin qui longe le lotissement du Champ Bertain.

OPÉRATION RÉGIONALE UNE NAISSANCE UN ARBRE

Monsieur François BERNARD présente l'opération conduite par la Région des Pays de la Loire « Une naissance, un arbre ». Au travers de cette nouvelle opération, chaque bébé ligérien pourra devenir, à compter de 2019, le parrain d'un arbre. Ces plantations s'inscrivent dans la stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023.

La commune peut se porter candidate et s'engager à planter,

et à entretenir, un arbre pour chaque naissance enregistrée à l'état-civil. La région interviendra alors à hauteur de 15 euros par arbre planté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire est intervenu, avec Monsieur Alain LECHAT, pour faire rouvrir un chemin qui avait été fermé par un riverain et reconnaît qu'il faut être vigilant. Quand un chemin communal est usurpé, il faut toujours commencer par une procédure amiable auprès du responsable et, en cas d'échec, entamer une procédure contentieuse.

QUESTIONS DIVERSES

La sculpture du lapin, sur une bille de bois donnée par Monsieur Jean-Marc LECHAT, sera implantée au Port et inaugurée le 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est opposé à l'arrivée de réfugiés qui devaient s'installer dans l'ancienne poste au motif que la commune ne dispose pas des services sociaux nécessaires.

Monsieur Jean-Luc JOULIN confirme que les restrictions d'eau sont prolongées pour 8 jours. Les réactions sont diverses selon les personnes.



Conseil du 18 septembre 2019

INTERCOMMUNALITÉ

ARRÊT DE PROJET DU PLUI DU SECTEUR SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – AVIS

M. le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent spécifiquement la commune et invite le conseil municipal à se prononcer.

Monsieur David CHEVALLIER regrette que la parcelle située rue de l'Echeneau et appartenant à M. Philippe JAMET soit devenue inconstructible puisque classée en zone agricole au nouveau PLUI. Sur les parcelles déjà construites, les extensions sont toujours possibles mais dans la limite d'un certain pourcentage de l'emprise actuelle

du bâtiment. En revanche, il n'est plus possible de diviser un terrain bâti pour en vendre une partie dans le but de construire.

Madame Brigitte SAINT-CAST souhaiterait que toute la zone du camping soit classée en zone At1. Monsieur le Maire lui conseille de le demander pendant l'enquête publique.

La distance d'implantation des serres cathédrales par rapport aux habitations pose problème. Une distance de 100 mètres minimum par rapport à l'habitation proposée au départ, a été réduite à 20 mètres en zone rurale et à 50 mètres en zone urbanisée

Monsieur Michel LAMAND souhaite attirer l'attention du

conseil sur le risque de faire fuir certaines familles, qui ont fait vivre les commerces, ont scolarisé leurs enfants à l'école, ont œuvré dans les associations de la commune et qui risquent de se retrouver entourées de serres cathédrales puisque leur habitation se situe maintenant en zone agricole, pour laquelle le règlement est plus favorable aux exploitants des terres qu'aux occupants des maisons.

Monsieur Jean-Luc JOULIN suggère d'imposer la plantation d'une haie entre les maisons et les serres. Monsieur le Maire lui répond que le PLUI le prévoit déjà. Monsieur Michel LAMAND fait remarquer qu'il faut un certain nombre d'années pour qu'un arbre arrive à la hauteur d'une serre cathédrale.

Le conseil municipal décide de donner par 9 voix pour, 9 voix contre (6 voix pour le choix 3 et 3 voix pour le choix 4) et une abstention, un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur Saumur Loire Développement qui la concernent directement en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :

- Donner plus de souplesse aux changements de destination des bâtiments, en zone agricole, dans un but de préservation du patrimoine bâti
- Créer un projet de contournement du bourg de Varennes-sur-Loire compte-tenu de l'ouverture prochaine de l'échangeur de l'autoroute A 85 sur la commune de Brain-sur-Allonnes
- Autoriser l'implantation des serres agricoles (dites serres cathédrales) à une distance minimum de 50 mètres de la limite d'un terrain supportant un immeuble à usage d'habitation.

Ces suggestions ne sont pas de nature à conduire à un nouvel arrêt de projet par le Conseil Communautaire si elles ne sont pas suivies.

GESTION DES DÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire informe qu'une réunion animée par Mme Aurélie KAMINSKI, directrice générale de la Société Publique Locale « Saumur Agglo Propreté », s'est tenue en mairie le jeudi 5 septembre 2019. Elle avait pour but de présenter la gestion des déchets au 1^{er} janvier 2020 et les nouvelles modalités de collecte. Une réunion publique aura lieu le jeudi 14 novembre 2019 à 19 heures à la salle des loisirs.

MSAP

Monsieur le Maire, en sa qualité de Président de l'association des maires ruraux du 49, a été invité par le Préfet à participer à une réunion regroupant tous les maires candidats à la mise en place d'une Maison de Service Au Public (MSAP), l'organisme « Maison France Services » et toutes les administrations concernées (CAF, MSA, Pôle Emploi, Assurance maladie, assurance retraite, etc...).

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales. En un lieu unique, les

usagers - particuliers ou professionnels – sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux... Les Maisons de services au public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas besoin de créer des MSAP car les mairies offrent déjà ces services. Il serait préférable de former les personnels des mairies plutôt que de recruter deux personnes supplémentaires par MSAP. Il trouve également extrêmement injuste que les communes rurales doivent payer pour offrir des services à leurs administrés alors que les villes en disposent gratuitement. Une commune rurale doit, par exemple, déboursier 1 500 euros par mois pour avoir un distributeur automatique de billets alors que les agences bancaires implantées dans les villes offrent ces services sans aucune contrepartie financière de la collectivité d'accueil.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES SITES NATURA 2000

Monsieur le préfet du Maine-et-Loire, invite le conseil à émettre un avis sur le projet d'extension du périmètre des sites Natura 2000.

Le projet d'extension concerne le lit majeur de la Loire à l'aval de Gennes-Val-de-Loire, les zones humides en rive droite de la Loire, la vallée du Thouet et le coteau calcaire saumurois. Intégrer ces zones au site Natura 2000 permettra d'envisager une gestion des espaces naturels et des espèces d'intérêt communautaire de manière globale et cohérente.

Le conseil donne par 14 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, un avis favorable au projet d'extension du périmètre des sites Natura 2000.

MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS DU STADE

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de mise à disposition exceptionnelle des installations du stade pour le mariage de monsieur Quentin BELLANGER, pour le week-end des 11 et 12 juillet 2020. Le vin d'honneur et le repas seront servis à l'extérieur, sous les platanes et il s'agit uniquement d'avoir accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires. Le Conseil à l'unanimité autorise cette mise à disposition, à titre exceptionnel, et fixe à 100 euros le tarif de cette mise à disposition.

ACHAT LE PETIT PORT PROPRIÉTÉ DE M. LANGE JAMES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur LANGE James, qui souhaite vendre à la commune les parcelles, dont il est propriétaire, sises « Le Petit Port », d'une surface totale de 2 140 m², au prix de 450,00 €.

Ce terrain, situé dans la continuité de la parcelle communale

cadastrée section OF n° 662, pourra permettre aux promeneurs d'accéder à la boire courante.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ces parcelles et précise que les parcelles resteront à l'état naturel.

ANTENNE ORANGE RUE DES PENATS/LE MONTAURON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 23 janvier 2019 autorisant l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile ORANGE, rue de Montauron, sur la parcelle communale cadastrée section S n° 11.

M. et Mme WILKE, propriétaires d'une maison et de gîtes ruraux, situés à environ 200 mètres de l'antenne, craignent une désaffectation de la part de leurs clients en raison de l'aspect visuel qui va résulter de cette implantation.

Lors du rendez-vous qu'il a eu avec eux ce matin monsieur le Maire a proposé à M. et Mme WILKE de renoncer définitivement à exploiter la première rangée de peupliers afin de masquer l'antenne qui fera 24 mètres de hauteur.

Le Conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est consultable à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Elections municipales : le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 convoque les électeurs le dimanche 15 mars 2020 en vue de procéder au renouvellement des conseils municipaux et du conseil de Paris. Monsieur le Maire informe que tous les candidats varennais aux élections municipales bénéficieront de la mise à disposition gratuite des

salles ainsi que du matériel nécessaire à une communication de qualité.

Vol dans l'école : des individus se sont introduits, de nuit, dans l'école et ont dérobé du matériel informatique et un extincteur. Monsieur Gilles PELTIER (MASC) a établi un devis de remplacement du matériel volé pour un montant de 7 614,49 € TTC.

Restrictions d'eau : la commune est passée du stade « alerte » à « alerte renforcée » ce qui interdit tout arrosage de jour comme de nuit. Une commune du secteur a été contrôlée et s'est vue infliger une amende de 1 500 euros par la police de l'eau.

IntraMuros : Une réunion publique de présentation de cette application interactive aura lieu à la salle des loisirs le lundi 7 octobre à 19h30.

Monsieur Michel LECHAT demande ce que devient le conseil municipal des jeunes. Monsieur le Maire répond qu'il ne fonctionne pas car beaucoup de ses membres sont scolarisés au collège et manquent de temps car ils pratiquent également des activités sportives et culturelles. Madame Sophie GEGU ajoute également qu'en l'absence de



budget pour réaliser des projets, la motivation s'émousse.

Monsieur François BERNARD s'indigne du fait qu'un agriculteur de la commune a broyé une haie communale, qui a été plantée avec une subvention de 50 % du conseil départemental.

Monsieur Michel LAMAND fait un point sur les travaux en cours : l'étanchéité et la couverture de la salle des loisirs sont achevées. Ne restent que le branchement et le traitement intérieur des velux. Le plancher de l'école de musique sera coulé demain. La ventilation de la hotte de la cantine a été remplacée et une hotte d'extraction a été posée au dessus de la plonge. L'isolation extérieure de l'école avance mais le planning est tendu pour les travaux du rez-de-chaussée. Profitant de l'échafaudage en place, une expertise sur les gouttières a été faite.

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Marcel GENTIL aurait souhaité qu'à l'occasion de la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre de l'école de musique il mentionne que la commune avait versé en 1977 une subvention de 10 000 francs pour aider la musique à construire son bâtiment.

L'arrosage du terrain de football est terminé et il fonctionne bien. Il félicite les agents des services techniques pour le travail accompli.

Conseil du 9 octobre 2019

MSP

Intervention du Docteur TARDY sur l'évolution de l'offre de soins à la maison de santé pluridisciplinaire.. Il précise que la question de son départ en retraite n'est pas à l'ordre du jour car il se donne minimum encore 5 ans d'activité, voire plus...

Monsieur le Maire indique que grâce aux différentes mesures prises par le Gouvernement, notamment la fin du numéris clausus, mesures confirmées lors de sa rencontre avec madame Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales il ne devrait pas y avoir de problème pour assurer le remplacement du Docteur TARDY.

INTERCOMMUNALITÉ

Congrès des Maires Ruraux de France 2019

L'agenda rural est un ensemble de propositions et de mesures à prendre pour la ruralité dans des domaines aussi variés que le soutien aux petits commerces, l'accès aux soins, la protection de l'artisanat, les jeunes, la formation.

Suppression de la Taxe d'Habitation : en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation, les communes vont recevoir une partie de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'excédent devant être reversé.

Les départements recevront, quant à eux, une fraction de la TVA.

La suppression se fait par tranches. Elle a débuté en 2018 pour les plus modestes et en 2023, plus personne ne paiera

de TH sur sa résidence principale.

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de l'Association des Maires de France sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2020. L'ensemble des associations du bloc communal dénoncent une réduction de 250 millions d'euros par an de ressources locales, en contradiction avec l'engagement répété du gouvernement de compenser la suppression de la taxe d'habitation « à l'euro près ». Cette réduction, si elle était confirmée, impliquerait une nouvelle diminution des capacités d'actions des communes et de leurs groupements en termes d'offre de services à la population.

Compte-rendu du conseil communautaire :

La question de la répartition des modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement entre la régie (le Longuéen et Allonnes/Brain-sur-Allonnes) et la délégation (le reste du territoire) a été entérinée. L'appel d'offres pour la délégation est lancé.

Sur la gestion des déchets, Monsieur le Maire est intervenu pour informer le conseil communautaire que le SMIPE met gratuitement à disposition des communes des bennes à ordures ménagères et des bacs de recyclage lorsqu'elles organisent des manifestations. Il espère qu'il en sera de même avec Saumur Agglo Propreté.

Gendarmerie : Monsieur le Maire a participé à la cérémonie de prise de commandement du lieutenant BEAU.

ACHAT des parcelles F 426 et F 427

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Gilberte JOULIN, née DESHAIES, domiciliée 11 rue du Bourg Joly à BOURGUEIL (37140), souhaite vendre à la commune les parcelles, dont elle est propriétaire, cadastrées section F n° 426 et F 427, en nature de peupleraie pour 2 812 m² et de taillis simple pour 760 m² au prix de 500,00 € (cinq cents euros)..

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquiescer ces parcelles cadastrées et précise que les parcelles resteront à l'état naturel.

QUESTIONS DIVERSES

■ Tarification Sociale des Cantines : le dossier de la commune a été validé et le dispositif est en place.

■ Travaux RD 85 (accotements virages Pont de Malheur) : Monsieur Guy BERTIN, conseiller départemental, a confirmé que les travaux se feront avant le 31 octobre 2019.

■ Cérémonie du 11 novembre : Le rassemblement se fera à 12 heures, place du jeu de Paume, au monument aux morts

■ L'inauguration de l'école est fixée au samedi 30 novembre à partir de 10h30 avec portes ouvertes jusqu'à 12h.

■ Monsieur Mickaël CHAUSSEPIED propose d'organiser un stage de self défense pour apprendre à se protéger en cas d'agression. La séance aura lieu un dimanche de 10h à 12h dans l'extension de la salle de sport et pourra être renouvelée au besoin.



Vie Associative



Les Amis de L'orgue

Chaque année, l'association Les Amis de l'Orgue de Varennes met à l'honneur des artistes, groupes ou solo, accompagnés ou non des notes musicales de l'Orgue de l'église de Varennes.

Le programme de nos manifestations a débuté en mars dernier avec le Choeur d'Hommes de Vannes, qui a séduit un auditoire de 170 mélomanes aguerris ou débutants !

Il s'est poursuivi le 5 octobre 2019 à 16 H grâce à la présence de Mme Marylin REVEL, soprano, organiste, pianiste et claveciniste, pour une prestation orgue et chants, qui nous l'espérons, vous a régales !

Cette saison 2019 doit se conclure au mois de décembre avec une dernière représentation musicale dont nous vous dévoilerons la date ainsi que le programme courant novembre....

Les entrées de nos concerts sont, en principe, au prix de 10 € et offertes aux moins de 16 ans, nous vous conseillons de réserver vos places auprès de J-P. LECHAT au 06 30 09 06 04 ou J-Y. LECHAT au 02 41 51 02 57.

Nous remercions nos adhérents pour leur soutien et accueillerons volontiers de nouveaux bénévoles.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 6 novembre à 18 H au Centre Culturel.

Le nouveau bureau de notre association :



LE BUREAU

J P. GOURIO, président, 06 74 87 80 22
C. COURTOIS, secrétaire, 06 81 58 84 17
P. GIGNON, trésorier

V. CHOUAND KOENIG, communication,
veroniquechouand@gmail.com

L'atelier De Varennes

Comme tous les deux ans, l'Association L'Atelier de Varennes a exposé les œuvres de ses 50 adhérents les 11,12 et 13 octobre à la salle des loisirs. Le thème en était « **Plaisirs et Arts de la Table** » et tous les ateliers (Cartonnage, Encadrement, Peinture et Travaux d'Aiguilles) ont été ravis de vous présenter leurs réalisations.

L'atelier Cuisine a régales le public, nombreux, lors du pot de vernissage du samedi soir et l'Atelier remercie tous les visiteurs. Rendez vous en 2021 !



A l'occasion de l'exposition 2019, des membres de l'association ont confectionné le blason de Varennes et en ont fait don à la commune. **Chaleureux remerciements pour cette création qui trouvera une bonne place à la mairie.**

CONTACT

Pour tout renseignement :
Marie AUGÉY : 06 31 70 95 84

La Joie De Vivre

Cette année le 15 août 40 participants dont 11 de Fontevraud et 2 de Chouzé-sur-Loire se sont réunis pour le traditionnel buffet dans les locaux de la société "l'avenir". Après l'apéritif pris à l'extérieur car le temps le permettait le buffet a été apprécié de tous.

Au milieu du repas le fils de Mr et Mme Hiegel et son épouse nous ont interprété des airs classiques et en fin de repas de la variété.

Merci pour leur prestation, en espérant qu'ils participeront encore lors de notre buffet l'an prochain.

Merci également à la chanteuse Claudine, sans oublier Richard.

Merci également à Jeannine qui nous a offert le digestif.

Après le déjeuner chacun s'est adonné à son sport favori : belote, scrabble, etc...

Ce 15 août a été encore une fois une réussite et rendez vous est déjà pris pour l'an prochain à la même date et au même endroit.



LE BUREAU

Président : Robert Grolleau
Secrétaire : Yolande Lemonier
Trésorière : Nicole Vieille

Vice Président : Richard Sanders
Secrétaire adjointe : Chritiane Strelezski
Trésorière adjointe : Andrée Requillard

CIRCA THEÂTRE VARENNAIS

L'association CIRCA remercie le public venu une fois de plus en nombre en janvier 2019 pour les 6 représentations de la pièce de Feydeau, « Tailleur pour Dames ».

Nous remercions également nos fidèles partenaires l'APE de l'école de Varennes pour 5 des représentations et l'association Affiniam pour l'une d'entre elles.

Saison 2020, changement de style et de décor !

Cette fois la troupe CIRCA vous convie à assister à un dîner... un peu spécial.

Des maquettes en allumettes, un tour de reins, un contrôle fiscal et un invité pas si c** qu'il en a l'air.

Le titre ? Inutile, vous l'aurez tous trouvé, et même si vous ne l'avez pas, venez ! Vous ne serez pas déçu !

Bonne humeur, rires et performance d'acteurs nous mettons tout en œuvre pour bien mijoter tout ça et pour que la recette soit au point en janvier 2020.

Vous retrouverez les numéros de téléphone pour les réservations dans la presse, sur notre site et par affichage courant novembre.

Les représentations sont prévues :

- samedi 11 et dimanche 12 janvier
- samedi 18 et dimanche 19 janvier
- samedi 25 et dimanche 26 janvier

Salle des loisirs de Varennes-sur-Loire

CONTACTS

Jean-Paul LECHAT, président : 06 30 09 06 04 - Sylvie BELLANGER : 06 32 38 30 17
Site : theatrecirca.free.fr



L'équipe 2020 :
de gauche à droite

Jean-Paul LECHAT,
Christine HAUSVIRT,
Philippe FARDEAU,
Régis BLAIN,
Paoline PERRIAU,
Gilles PELTIER,
Sandrine FARDEAU,
Claude STRELESKI

" Tailleur pour Dames " Janvier 2019

Vie Associative

Association Danse Varennaise « Tous ensemble pour danser »

L'association Danse Varennaise a débuté la saison le lundi 2 septembre avec la danse de salon, la country le mercredi, et la zumba le jeudi.

Les inscriptions sont possibles aux heures de cours précisées ci-après :

Nous vous attendons nombreuses et nombreux et parlez-en autour de vous.

Belle saison de danse à toutes et à tous !

LE BUREAU

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler :

Mme Gisèle PROUST, présidente : 06 98 68 81 50

M. Olivier FRICARD, vice-président : 06 79 35 13 20

Mme Michèle PETAS, trésorière : 06 20 27 26 50

Mme Sylvie DELAUNAY, secrétaire : 06 08 15 80 98



Thé Dansant :
2 Février 2020
Soirée Dansante :
7 Mars 2020

Don du Sang

L'association pour le don du sang bénévole du pays allonnais vous accueillera en 2020 à :

- Brain sur Allonnes le 29 janvier
- Allonnes (ou Brain) le 6 mai
- La Breille les Pins le 29 juillet
- Varennes sur Loire le 4 novembre.

Votre don est précieux car aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte.

Votre don est indispensable pour des milliers de patients.

Il faut être âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 65 ans pour un don de plasma ou de plaquettes), peser au moins 50 kg, être reconnu apte au don lors de l'entretien préalable au don, ne pas venir à jeun.



BENKADY

Bonjour à toutes et à tous

Ceci est un message de joie, de reconnaissance et de remerciements pour tous les membres de l'association Benkady France Burkina, pour tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réalisation du Centre de Santé et Promotion Sociale (CSPS) de Pakolé au Burkina Faso.

Après l'ouverture de l'école primaire publique de Pakolé dont l'inauguration a été faite en 2011, l'association Benkady France Burkina arrive au terme de son deuxième grand projet : la création du CSPS de Pakolé.

Grâce à vos efforts à tous depuis de nombreuses années (adhésions, participations aux manifestations, dons, lots) le village de Pakolé est aujourd'hui dans la joie.

Le CSPS de Pakolé a été officiellement ouvert au public le 14 août 2019.

Je voulais partager cette nouvelle avec vous.

BRAVO A TOUTES ET A TOUS UN GRAND MERCI DE LA PART DE TOUTE LA POPULATION DE PAKOLE

A bientôt,

Le Président, Justin Sanfo

Siège de l'association

8, rue des Sabotiers - 49730 Varennes sur Loire



Association Varennes Loisirs Nature

Le club qui comprend aussi bien des marcheurs que des cyclistes regroupe 90 membres qui se retrouvent tous les lundis, jeudi et dimanche à 9 heures place du Jeu de Paume pour des balades dans les alentours de Varennes et communes environnantes. L'association regroupe des Varennais mais aussi des personnes extérieures à Varennes et tout cela dans une ambiance conviviale.

L'année 2020 s'annonce riche en activités

Janvier 2020 commence par la traditionnelle galette des rois

La randonnée semi nocturne qui aura lieu le 10 avril 2020

La sortie vélos le 13 mai 2020 de Chinon à Richelieu avec pique nique et retour Richelieu - Chinon suivie du barbecue chez Alain

Séjour en Aubrac du 20 mai au 25 mai (actuellement 33 personnes inscrites)

Nous terminerons l'année avec la journée fouées le 28 juin 2020 au Port de Varennes.



CONTACT

Si vous souhaitez rejoindre l'association et participer aux activités, vous pouvez prendre contact auprès de Président Alain Chesnaux tél : 06-85-61-22-03

Maison de la nature et de la chasse

Une saison laissant la place à une autre, nous avons commencé dès le 1^{er} septembre par notre désormais traditionnel sanglier à la broche, sur le thème de l'inauguration de la sculpture du lapin, symbolisant l'emblème de notre commune. Animée avec succès par les trompes de chasse du Domaine des Rues, que ce soit pendant la messe de St Hubert ou au cours du repas, participant activement à honorer en fanfare les convives et les bénévoles. L'équipage de Monsieur François Paquier ne fut pas en reste, formidable démonstration de chasse au sanglier, à la grande joie des petits et des grands.

Que dire de la juste cuisson des 3 sangliers qui dès 6h00 du matin furent placés sur la broche, par notre ami Jacquot.

Tout proche des 300 hôtes, attablés avec appétit, sous la clémence d'une météo favorable, dans un cadre plus que sympathique, tous ont passé une belle et bonne journée.

Nous tenons encore à remercier tous ceux qui se sont joints à nous, soit pour tenir la fourchette et le couteau, mais aussi tous les autres, qui pendant une semaine, cuisinent, préparent, transportent, montent, démontent, rangent... Merci et à l'année prochaine.



Vie Associative

COLIBRIS - Bibliothèque



Lire ? UNE JOIE FEROCÉ !

Une tablette à la bibliothèque : consultation libre et gratuite, applications pour petits et grands (ex : Le courrier de l'ouest / Max et Lili, le jeu / Nature)

Pour initier les enfants (5-10 ans), aux menottes habiles comme LES MAINS DE LOUIS BRAILLE, appli hour samedi 5 octobre 2019 à 10h30.

Prom'nons nous, dans les bois, pour voir si LE LOUP n'y est pas... : balade contée au départ du port de Varennes, samedi 16 novembre 2019 à partir de 15h pour tous à partir de 5 ans. Qui sait ? Nous croiserons peut-être une GRENOUILLE JAUNE ?!... En cas d'intempérie, Isabelle Lessent, la conteuse, a prévu une séance dans le noir.

Pour la 5^{ème} année (bientôt MILLENIUM 6 ?), soirée pyjama le vendredi 22 novembre 2019 à 20h (dès 3 ans) dans une cabane à histoires, installée du 16 au 30 novembre : avec pyjama, doudou et oreiller, les joues rouges de plaisir, LA COULEUR DES EMOTIONS au choix !

Animations gratuites, sur inscription au 02.41.51.06.12.

Après tout ça, si on a SOIF, un moment convivial est prévu (À TABLE !?).

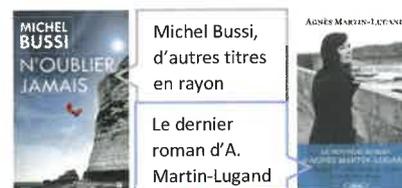
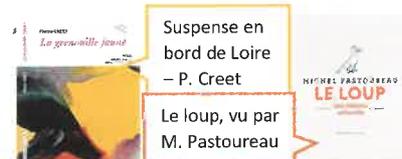
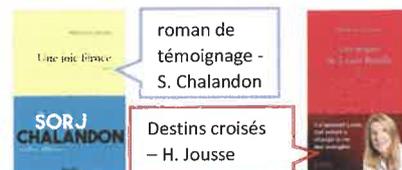
Régulièrement, des nouveautés achetées par les bénévoles à retrouver en rayon ou dans tout le réseau Imagin'R, avec la navette

N'OUBLIEZ JAMAIS où nous trouver :

Mardi (sauf vacances scolaires) et mercredi 16h-18h / samedi 10h-12h
varennes-point-lecture@orange.fr - 02.41.38.23.12 – Centre culturel place de Chavigny

Lire ? UNE EVIDENCE...

En 2020 : dictée le vendredi 27 mars à la salle des loisirs et les 10 ans de CO-LIBRIS, dix années d'animations, de permanences, de lectures VICTORIEUSES !



ASSOCIATION INFORMATIQUE



Le club informatique de Varennes sur Loire propose à ses membres des séances d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation des outils informatiques à l'intention des adultes, pour leurs usages domestiques et de loisirs

Un lieu de rencontre et de convivialité où les participants échangent et mettent en commun leurs expériences et leurs difficultés !

Les séances se déroulent chaque semaine entre animateurs et adhérents

Lundi 16h45 à 18h30 Serge Delagrangre photo filtre + divers
Jeudi 17h30 à 19h30 Henri Decraene M. Chagnon J -Gaignon
Bureautique (Word Excel et autres)

1 jeudi sur 2 18h30 à 19h30 M. B
Android diaporama Instagram Facebook
Nous sommes en train de définir pour des débutants
le vendredi 18h 30 à 19h30 Nicolas chevalier
INSCRIPTION 33€/pers pour la saison 2019 - 2020
Vous pouvez vous inscrire en cours d'année
Pour tous renseignements tél : 07 85 75 66 07



COMITE DES FÊTES

Assemblée & vide-grenier du 26 mai 2019

Le traditionnel vide-grenier a encore confirmé son succès. La fête foraine et Music'à Varennes ont assuré l'ambiance. Les fouées furent appréciées par le public.

Tablée Varennaise du 8 juin 2019

Pour la 16^{ème} tablée Varennaise, nos fidèles participants n'ont pas manqué ce rendez-vous. Music'à Varennes et Muzic Orchestra (Brain sur Allonnes) ont mis de l'ambiance pendant toute la soirée. En espérant vous retrouver l'année prochaine !!!!!!!!!!!!!

Fête des Battages et Vide-grenier du 28 juillet 2019

Record battu avec plus de 300 exposants présents sur le site du Manoir de Champfreaux. Une journée pour chiner l'objet rare, de découvrir pour les plus jeunes et de retrouver pour les plus anciens les gestes des battages à l'ancienne. Également une exposition de vieux matériels et vente de matériels d'occasion. Dans l'après-midi les Music'à Varennes sont venus mettre l'ambiance comme de coutume. La restauration a connu un vif succès avec les traditionnelles fouées tout au long de la journée et en soirée le repas des battages « jambon à la broche » a une nouvelle fois rempli les deux chapiteaux. Le superbe feu d'artifice clôturant cette 26^{ème} édition.

Concours des maisons fleuries

La 3^{ème} quinzaine de juillet le jury des maisons fleuries a parcouru les rues et les routes de notre village pour sélectionner les maisons qui participeront au concours communal et cantonal. Le palmarès et la remise des prix pour les maisons primées se déroulera le vendredi 25 octobre à 18h30 à la salle des loisirs. Dans la sélection, deux maisons sont retenues pour participer au concours cantonal dont le classement sera connu en janvier 2020.

Dates à retenir pour 2020 :

Repas des Aînés ??? Avril 2020

1 9 AVR. 2020

Assemblée et Vide-grenier dimanche 24 Mai 2020

Tablée Varennaise samedi 13 Juin 2020

Fête des Battages et Vide-grenier dimanche 26 Juillet 2020

Soirée bénévoles 3 Octobre 2020

Merci aux bénévoles de leur participation coutumière. Tous pourront se retrouver à la soirée des bénévoles du 5 octobre 2019 autour d'un buffet et faire revivre les festivités en regardant vidéos et photos durant cette soirée.



Le saviez-vous !!!!!!!!!

Le comité des fêtes loue « tables, stands, couverts, assiettes » pour vos manifestations.

Réservation : Alain 06 75 18 69 50 ou Bruno 06 88 17 46 68 ou auprès des autres membres du comité.

NOS CENTENAIRES



- Albertine MABILEAU

- Marguerite OBLIGIS

Anciens combattants

Bulletin de Varennes-sur-Loire 2019 II

Constituée à l'origine par les anciens combattants d'Afrique Française du Nord, elle accueille de droit tous ceux qui ont effectué leur service militaire, ceux qui ont servi la République dans les opérations extérieures et les sympathisants des deux sexes y sont les bienvenus.

A l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, cinq articles ont résumé les opérations qui se sont déroulées chaque année de 1914 à 1918 montrant la bravoure dont nos anciens ont pu faire preuve d'août 1914 au 11 septembre 1918.

Mais la bravoure et le courage ne sont pas des apanages des anciens ; en Algérie comme maintenant au Moyen-Orient ou au Sahel ceux des générations suivantes ont montré que les anciens soldats de la République qui vivent encore parmi nous en sont capables.

Ainsi Adalbert Bousserieu, porte-drapeau de notre association a été décoré de la croix de la valeur militaire en 1957 après avoir fait l'objet de la citation à l'ordre de la brigade.

Ci-joint l'ordre général n°76 qui cite le 1^{ère} classe Adalbert Bousserieu du 8^{ème} Régiment d'Infanterie motorisée pour sa belle conduite en tant que tireur au fusil lance-grenades le 26 novembre 1957.

Photo d'Adalbert Bousserieu avec le drapeau des anciens combattants de Varennes-sur-Loire et la citation dont il a fait l'objet.



4^e DIVISION D'INFANTRIE MOTORISÉE

ÉTAT-MAJOR

ORDRE GENERAL N° 76

Par application des dispositions du Décret N° 56-371 du 11 Avril 1956,
le Général Commandant la 4^e DIVISION D'INFANTRIE MOTORISÉE,

CITE A L'ORDRE DE LA BRIGADE

le 1^o Classe BOUSSE R E A U Aldebert - 8^o R.I.M.

Pour le motif suivant :

Tireur L.G. calme et courageux qui a eu une belle conduite le 26 Novembre 1957 dans la région de MERDJA (Commune d'AIN MANAA). Blessé dès le début de l'action a refusé de se laisser évacuer et reprenant son poste de combat a, par un feu nourri contribué à repousser un assaut des rebelles en leur occasionnant des pertes.

Cette citation comporte l'attribution de la
CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE avec étoile DE BRONZE

A TIARET le 31 Décembre 1957

DESTINATAIRE:

M.le Colonel Commandant
le 8^o R.I.M.

Le Général DODDIER
Commandant la 4^e Division d'Infanterie Motorisée
et la 2^e B.C.O.

(2 exemplaires dont 1 pour remise

Les contacts :

Gérard Bornes, président : 3, place du jeu de paume - 49730 Varennes-sur-Loire, 02 41 52 70 28 ;

Jean Leblois, vice-président : 2, rue du pigeonier - 49730 Varennes-sur-Loire, 02 41 51 75 73 ;

Henri Decraene, secrétaire : 2, rue des épinettes - 49730 Varennes-sur-Loire, 02 41 51 71 75 ;

Jean-Claude Bourdin, trésorier : 1, impasse de la chapelle - 49730 Turquant, 02 41 51 38 83.



Musique

L'école de musique

En septembre 2019, l'école de musique Blou/Brain/Varennes/Vivvy/Longué accueille et forme une centaine d'élèves répartis sur les différents ateliers : éveil musical, formations musicales, trompettes, cors, trombones, saxophones, clarinettes, percussions, flûtes traversières, pianos, guitares et violons ; ainsi que des ateliers collectifs : l'Orchestre de Jeunes et l'Atelier de Musique Actuelles. Le tout dirigé par Bruno Montiège et son équipe pédagogique : qui enseignent la musique aux petits et grands musiciens.

Les inscriptions pour l'apprentissage de la musique n'est pas clôturée, si vous décidez de vous y mettre en cours d'année veuillez contacter Bruno Montiège au 06 73 89 49 96.

Ainsi, vous allez pouvoir entendre les échos des élèves qui vont désormais chanter, s'éveiller aux différents rythmes, souffler dans les trompettes, les trombones, les basses, les saxophones, les clarinettes et flûtes...et ainsi pouvoir intégrer les rangs de Music'A Varennes à l'avenir...



MAV - Music'A Varennes

Les répétitions du vendredi soir ont commencé, les maviens se retrouvent afin de jouer de nouveaux morceaux sur le thème La MAV en voyage !!! Pour les prochains défilés et le concert de printemps des 04 ET 05 AVRIL 2020 sous la houlette de notre chef Gwen.

Avis à la population : Toutes personnes désirant jouer de la musique sont les bienvenues, sous réserve d'une audition d'entrée.

Si le cœur vous en dit, venez donc découvrir comment se passe une répétition au centre culturel place de Chavigny à Varennes sur Loire le vendredi à 20h30.

Calendriers

Les musiciens feront leur tournée traditionnelle de vente de calendriers auprès des Varennais d'ici la fin de l'année. Merci d'avance de votre accueil et à bientôt.

Programme

Le concert les 04 et 05 AVRIL 2020 et une reprise des sorties en février pour les corsos fleuris, les cavalcades et les carnivals dont celui de l'école de Varennes.

A venir, bal : le dimanche 24 novembre 2019, à 14h30, à la salle des Loisirs avec l'orchestre CALYPSO

Coordonnées

MUSIC'A VARENNES
1 place de Chavigny
49730 Varennes sur Loire
Mail : musiquesvarennessecretariat@yahoo.fr
(administratif)
musicavarennes@yahoo.fr (demande de prestation)



Enfance et Jeunesse

APE Varennes-Sur-Loire

(adresse mail : apevarennes@outlook.fr)

L'association a pour objet de regrouper les parents d'élèves bénévoles. Son but est d'organiser tout au long de l'année scolaire des manifestations afin de recueillir des fonds. Ses fonds sont destinés au financement des projets pédagogiques mis en place par les équipes enseignantes sur un thème défini. Ainsi pour 2017 – 2018, ces sommes ont participé au financement d'une sortie au zoo, la découverte de la Loire en bateau, une escapade de 3 jours pour les plus âgés à Damgan (Morbihan), etc. L'APE subventionne aussi l'éveil musical des élèves.

Ainsi pour l'année écoulée, c'est un montant de 8697€ qui a contribué à la réalisation de tous ces projets.

Pour ce nouvel exercice, voici les événements et les dates retenues par l'APE :

Concours de belote : vendredi 15 novembre 2019

Chants de Noël : vendredi 13 décembre 2019

Théâtre : les 11 et 12 janvier 2020, 18 et 29 janvier 2020 ; la dernière représentation pour l'APE se déroulera le 25 janvier 2020

Le loto : mars 2020 (à confirmer)

La fête de l'école se déroulera fin juin au stade.

En fil rouge, l'APE collecte tout au long de l'année scolaire les papiers à recycler aux entrées de l'école afin de récolter des fonds supplémentaires.

L'APE est ouverte à tous les parents d'élèves souhaitant s'investir et donner un peu de leur temps dans la joie et la bonne humeur au sein de l'équipe en place (les réunions d'organisation se déroulent le mardi soir).

Le bureau :

Président : Xavier THOMAS

Vice-président : Laurent DINAND

Secrétaire : Marine DERRO

Secrétaire adjoint : Charline TALLUAU

Trésorière : Délizia MONORY

Trésorière adjoint : Cindy POITOU



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2
" En route pour le collège ! "

Enfance

Maison de l'enfance

L'été à la maison de l'enfance s'est déroulé sous le thème des émissions de télé. Fort Boyard, Koh Lanta, Interville, C'est pas sorcier, Pékin exprès, top chef et plein d'autres encore dans lesquels les enfants sont devenu les acteurs. Défis, fous rires, réflexions, amusements, délires, étaient au rendez-vous !

Les enfants ont participé, par le biais de ce thème, à une sensibilisation aux dangers des écrans, avec la collaboration de Graine de citoyen. Un défi d'une semaine sans écran a été lancé aux familles.

Deux séjours ont été proposés, un séjour équitation en juillet et un séjour sport en Août. Les animateurs comme les enfants ont passé deux mois d'été riches et intenses qui se sont conclus par une fête de fin d'été avec photos souvenirs, jeux et goûter. Nous vous donnons tous rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Les vacances de la Toussaint arrivent à grand pas, les enfants pourront participer à un programme d'animations adaptées à la saison; ils partiront à l'aventure durant deux semaines dans la forêt ensorcelée de la maison de l'enfance. Une veillée d'halloween sera proposée aux plus grands (8-12ans) Qui osera affronter ces peurs ?!



Pour plus de renseignements

l'équipe d'animation de la maison de l'enfance se fera un plaisir de répondre à vos questions

14 bis rue de la maréchalerie 49730 varenes sur loire

06 35 91 04 19 ou afr.enfancevivado@gmail.com

JEUNESSE

Vivado

L'association Vivado située sur les communes d'Allonnes, de Varennes sur Loire et de Villebernier est ouverte depuis l'année 2013. Elle accueille les jeunes de 11 à 17 ans dans son espace jeunesse. Depuis 2016, l'association ouvre également ses portes pour un public beaucoup plus jeune; en effet les enfants de 3 à 10 ans sont désormais accueillis en périscolaire, ainsi que sur les vacances scolaires dans les centres de loisirs. Depuis peu, le club Junior a ouvert ses portes dans les communes d'Allonnes et de Varennes sur Loire aux enfants de 9-11 ans; c'est une transition entre l'accueil de loisir et l'espace jeunesse pour que les enfants puissent commencer à s'intégrer au groupe des plus grands.

Au fil des années, l'association Vivado se fait connaître, elle organise diverses manifestations comme le concours annuel de belote se déroulant en mars, le bal de Vivado ou encore sa participation au Téléthon.

Vivado accueille les jeunes pour leur proposer différentes activités, qu'elles soient manuelles, sportives, ou créatives. Un club théâtre a également été créé avec la troupe de théâtre d'Allonnes pour les jeunes volontaires souhaitant monter sur scène.

L'association propose également différentes sorties au cours de l'année, comme le zoo, les parcs d'attractions, les parcs aquatiques. Elle est en relation également avec d'autres associations du réseau saumurois et propose des activités entre foyers afin d'organiser des journées d'échange et de jeux.

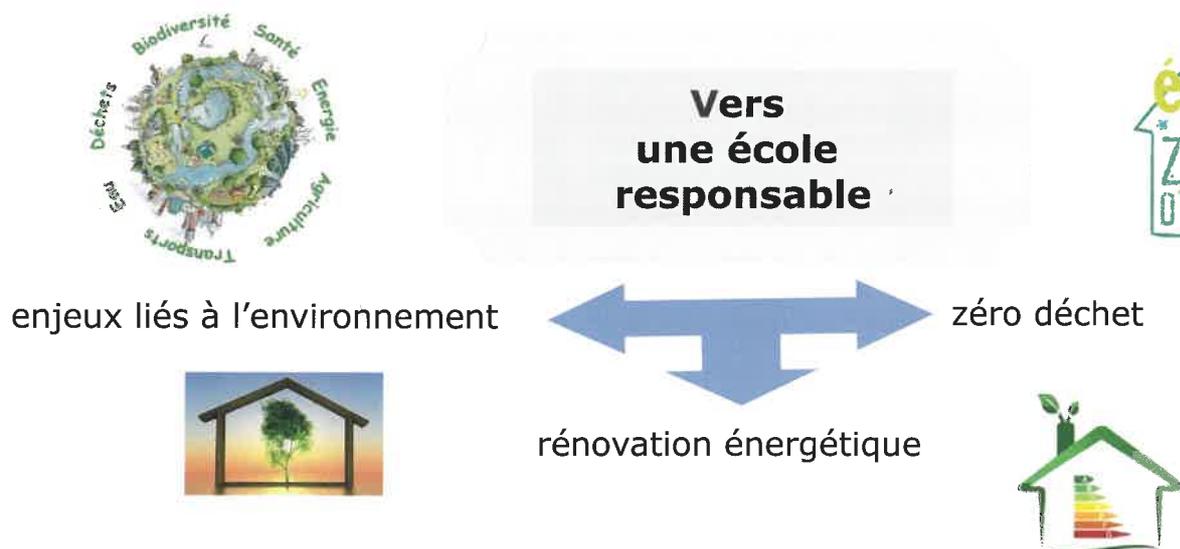
L'été, Vivado organise également des camps qui permettent au jeunes de partir en vacances avec d'autres et de réaliser des activités durant la semaine où la bonne humeur est au rendez-vous.

Vacances : lundi au vendredi 10h-18h

Infos Jeunesse : Angela 07 77 23 42 42

Infos enfance : Ophélie 06 35 91 04 19

Ecole



Le zéro déchet, c'est aussi à l'école !

C'est une des actions de notre nouveau projet d'école jusqu'en 2022. A partir d'un état des lieux les élèves apprendront à identifier puis à mettre en œuvre des solutions pour se rapprocher de l'objectif **Zéro déchet**. Cette expérience pourrait mobiliser l'ensemble de l'école : élèves, enseignants, mais aussi le personnel périscolaire, d'entretien, de cantine ainsi que les élus et les parents. De multiples pistes sont possibles :

- Trier les déchets recyclables
- Composter les déchets de cuisine
- Limiter les emballages
- Choisir des fournitures réutilisables
- Sensibiliser au gaspillage
- Sensibiliser chacun à ces gestes

Nous comptons sur votre aide!

Les enjeux liés à l'environnement, c'est aussi à l'école !

Grâce à différents partenaires (Gaabanjou, Agglopropreté, PNR...), nous allons pouvoir aborder avec tous nos élèves des thèmes divers et variés comme :

- l'étude de la forêt, son exploitation par l'Homme, la fabrication du papier..
- sensibilisation sur notre surconsommation, le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets
- le tri sélectif et le recyclage.

**POUR CHANGER LE MONDE DE DEMAIN
IL FAUT CHANGER LES
COMPORTEMENTS D'AUJOURD'HUI.**

La rénovation énergétique, c'est aussi à l'école !

Depuis les vacances de février, le chantier de rénovation énergétique a débuté dans notre école. A tour de rôle, les salles de classes sont transférées dans des mobil-homes installés dans la cour de récréation. Cela donne un petit air de vacances avec la mer en moins !!!

Les travaux en photos !



Badminton



Le club de **Badminton LOISIR AVB** (Allonnes Varennes Badminton) a repris sa saison sportive au début du mois de Septembre. A ce jour, **40 joueurs et joueuses** se partagent les terrains des salles de sport de Varennes sur Loire (tous les lundi et vendredi à 20H30) et à Allonnes tous les jeudi (à 20H30).

La Présidence a été confiée à **Tony RABU** pour la 3^{ème} année consécutive, épaulé par les 10 membres du bureau tous plus actifs les uns que les autres.

Pour preuves les nombreuses soirées à thèmes à venir (Halloween le 31/10 et surtout la tenue du tournoi LOISIR qui aura lieu à Allonnes le 3 novembre 2019).

A ne pas manquer à Varennes sur Loire le 1^{er} février 2020 : la mythique soirée DISCO/Années 80.

Venez vous essayer au Badminton dans une ambiance conviviale et chaleureuse, tous les niveaux sont acceptés (inscriptions à partir de 16 ans). **Pour toute information, une adresse : clubavb49@gmail.com**

Self défense

Stage de Self Défense

La Self Défense est la réponse à une agression, issue de différents arts martiaux et sports de combat.

Son enseignement utilise des techniques simples et efficaces pour se sortir de tout type de situations d'attaque avec ou sans armes.

Pour tous et à tous niveaux.

Cours mixtes à partir de 8 ans, adultes et seniors.

Infos Stage :

Tarif : 8€ par personne - Durée : 2h00

1^{ère} Séance le Dimanche 1^{er} décembre, de 10h à 12h.

Fréquence : A confirmer suivant le nombre de participants.

Contact : 06-75-83-62-42

8eme.art@orange.fr



Instructeur : Mickael Chaussepied
Diplômé par l'ANS DR
(Association National de Self Défense)
Réactiv)



Tennis Club Varennais (T.C.V)



Varennaises, Varennais, Bonjour.

Grand changement pour le club de tennis de Varennes cette année, celui-ci est désormais un club de tennis loisirs, les cours - enfants et adultes - ne sont plus assurés pour cette nouvelle saison. Pour nos nouveaux adhérents licenciés, il sera bien sûr, possible d'avoir accès à la Salle des Sports ainsi qu'aux terrains extérieurs, aux horaires suivants :

▪ **LUNDI : de 17H00 à 19H30** ▪ **MARDI/MERCREDI : de 18H00 à 22H30** ▪ **SAMEDI : de 14H00 à 18H30**

L'absence d'un(e) entraîneur bénévole au sein du club, justifie la suppression de nos cours pour 2019-2020. Mais nous espérons qu'un(e) candidat(e) à ce poste se présentera pour reprendre une activité AVEC cours l'an prochain. Notre nouveau président Mathieu CAUTY, joueur TCV, est présent tous les mercredis à partir de 18 h30, à la Salle des Sports de Varennes pour accueillir de nouveaux joueurs ou entraîneur, qui souhaiteraient des renseignements concernant les inscriptions et échanger des balles !

Notre bureau est composé de :

Président : Mathieu CAUTY

Vice-présidente : Véronique CHOUAND-KOENIG

Trésorière : Sophie CHENE

Secrétaire : Corentin DEMAREST

Vice-secrétaire : Gabriel METIVIER

E.S.V.V.

Malgré de nombreux bruits qui ont couru en fin de saison dernière et au début de la nouvelle, le club de l'ESVV est bien toujours là. Malgré trois descentes de suite concernant l'équipe fanion, les dirigeants ont réussi à maintenir le club.

Dès la fin mai, un entraîneur a été recruté afin que les joueurs seniors soient rassurés et puissent pratiquer leur sport favori.

Certains dirigeants, certains parents, certains joueurs ont préféré partir sous d'autres cieux sans essayer de relever le défi. C'est toujours plus facile de critiquer les dirigeants et les éducateurs que d'agir ! De ce fait, nous avons prévu de renouveler notre entente avec l'ES Saint Lambert des Levées concernant les deux catégories U17 et U15. Nous avons été dans l'obligation de renoncer à engager ces deux catégories. Pour la nouvelle saison 2019/2020, nous possédons donc deux équipes seniors en D4 et en D5, une équipe U13, une équipe U11 et plusieurs équipes de football animation en U9 et en U7. Avec la trentaine de dirigeants toujours aussi fidèles au club, l'Entente Sportive Varennes Villebernier comptera une centaine de licenciés pour la saison qui a débuté le 16 août 2019.

L'entraîneur seniors est **Samy BELAACHET** qui réside à Beaucouzé et les éducateurs pour l'école de football sont **Stéphane GRESLARD** épaulés par **Flavien CHAPU** et **Louis GREGOIRE**. Les entraînements seniors ont lieu au stade du Port Roux à Villebernier tous les vendredis soirs de 19 H 30 à 21 H 00.

L'école de football a lieu tous les mercredis après midi à Varennes sur Loire de 14 H à 15 H pour le groupe U7-U9 et de 15 H 30 à 17 H 00 pour le groupe U11-U13.

L'été a été difficile avec la sécheresse et pour arroser les stades aussi bien à Varennes sur Loire qu'à Villebernier. La municipalité de Varennes sur Loire a fait le choix d'installer un arrosage intégré sur le terrain principal. La tonte est faite sur les deux terrains de Varennes sur Loire par le robot. Le club pense rejouer sur le stade principal en septembre 2020 afin de laisser à la commune le temps de préparer le terrain. A Villebernier, la municipalité a fait le choix de restaurer les deux vestiaires des locaux et les deux vestiaires arbitres.



Pour la prochaine équipe municipale qui sera élue en mars 2020, les dirigeants de l'ESVV souhaite qu'à Villebernier, les deux vestiaires visiteurs soient restaurés et que l'arrosage intégré soit installé au stade du Palis. Beaucoup de temps, d'eau et d'argent seraient économisés ! A Varennes sur Loire, peut être qu'une étude pour restaurer le bâtiment des vestiaires, serait nécessaire...

Pour la saison 2019/2020, de nombreuses manifestations seront organisées :

le concours de belote, trois lotos, la distribution des calendriers, la soirée choucroute, le vide grenier et la tombola.

Remerciements aux employés municipaux et aux deux communes pour l'entretien des stades et des bâtiments. Remerciements aux deux communes pour les subventions accordées sachant que le club a un budget supérieur à 60 000€ et aux sponsors pour leur aide financière (calendriers, panneaux, ballons ou équipements).

Félicitations à tous les dirigeants qui donnent beaucoup de leur temps pour animer les manifestations, encadrer les équipes du club, participer au traçage des terrains, au nettoyage des bâtiments et des abords des stades.

Remerciements également aux parents qui épaulent le club pour le transport des joueurs lors des entraînements et des matches, ainsi qu'aux joueurs et dirigeants qui participent à l'arbitrage des matches.

Bonne saison sportive à toutes et à tous
Meilleurs voeux pour l'année 2020
Le Président Patrick MARCHAND

Le bureau de l'ESVV demeure inchangé et est composé de la manière suivante :

Président : Patrick MARCHAND

Vices-Présidents : Didier BOUCHER et Olivier GREGOIRE

Secrétaire : Alain LANDRIT

Trésoriers : Nicolas CABARET et Martine TOUCHARD



Lettre d'informations



VOTRE CHANGEMENT DE COLLECTE des déchets ménagers

Au 1^{er} janvier 2020, la gestion des déchets ménagers et assimilés est reprise par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. L'animation et l'exploitation sont déléguées à la société publique locale Saumur Agglopropreté. La Communauté d'Agglomération a souhaité harmoniser les niveaux de service entre les différents territoires qui la composent. C'est pourquoi des changements vont avoir lieu au 1^{er} janvier sur votre commune.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

NOUVEAU Vous allez bénéficier d'une collecte en porte-à-porte des emballages (plastiques, cartons et métal). Ce nouveau service s'accompagne d'un changement des fréquences de collecte :

- La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages auront lieu tous les 15 jours en alternance.
- Un calendrier de collecte vous sera remis en fin d'année, pour vous éviter de manquer votre jour de collecte.
- Deux bacs normalisés vous seront mis à disposition gratuitement par la collectivité pour faciliter la collecte.

LA DISTRIBUTION DES BACS

Elle aura lieu du 12 novembre au 21 décembre. Un agent de la société mandatée ESE viendra à votre domicile pour vous remettre vos bacs, qui seront adaptés à la composition de votre foyer. Deux passages sont prévus, ainsi que des permanences situées aux caves de Brain-sur-Allonnes si vous n'êtes pas présents lors des passages. Vous pourrez donc venir retirer vos bacs aux jours et horaires indiqués sur votre avis de passage. **Aucun bac ne sera déposé à votre domicile en votre absence.**

Dès le 2 janvier, la collecte s'effectuera en bac. Une tolérance sera faite jusqu'au 13 janvier. Au-delà, vos déchets ne seront pas ramassés s'ils ne sont pas présentés dans le bac mis à disposition.

Si vous êtes déjà équipés d'un bac, vous pouvez le conserver pour vos déchets de jardin ou vos déplacements en déchèterie. Si vous ne voulez pas le garder, il sera repris gratuitement dans les déchèteries de Bellevue à St-Lambert-des-Levées, Vernantes ou Allonnes.

LES CONSIGNES DE TRI

- Les **emballages** sont dorénavant collectés en porte-à-porte, dans le bac jaune. Vous pourrez y mettre :



- Le papier et le verre resteront en apport volontaire sur les points actuellement aménagés dans votre commune.



Un guide de tri détaillé vous sera remis en main propre lors de la distribution des bacs.



Kyrielle est votre nouveau service de gestion des déchets.
Il en assure l'exploitation et l'animation.



LE CARTON



Pour les cartons volumineux, des colonnes d'apport volontaire dédiées aux gros cartons seront installées dans les communes d'**Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Varennes-sur-Loire, Vivy et Villebernier**.



LES DÉCHÈTERIES

Vous aurez accès à l'ensemble des déchèteries situées sur le périmètre géré par Saumur Agglopropreté : Vernantes, Allonnes, Longué, St-Lambert-des-Levées (Bellevue), Saumur (Clos Bonnet) et Montreuil-Bellay.

Attention : Vous n'aurez plus accès aux déchèteries de Bourgueil et de Noyant.

Pour information, la déchèterie de Bellevue est équipée d'une benne « ferraille » tout au long de l'année. Vous pourrez aussi y acheter du compost et vous inscrire aux collectes d'amiante organisées plusieurs fois par an sur le site.

Les horaires des déchèteries seront modifiés à partir du 1^{er} janvier 2020.

DÉCHÈTERIES NOUVEAUX HORAIRES 2020

	ALLONNES	BELLEVUE	VERNANTES	
			Eté du 16/2 au 14/11	Hiver du 15/11 au 15/2
	Toute l'année	Toute l'année		
LUNDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
MARDI	14h - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 18h		
MERCREDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
JEUDI		8h30 - 12h 13h30 - 18h		
VENDREDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
SAMEDI	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 18h	8h30 - 12h 14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
DIMANCHE		9h30 - 12h		



Retrouvez les horaires d'ouverture des autres déchèteries et vos informations pratiques sur

➔ www.saumur-aggloproprete.fr



Vous souhaitez améliorer le confort de vie dans votre logement et vous posez des questions

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

- Quel chauffage pour mon logement ?
- Comment bien isoler mon pavillon ?
- Comment adapter mon logement pour y vivre plus longtemps ...
- Ai-je droit à des aides financières ?



Le Programme d'intérêt général (PIG) de « lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » mis en place par le Département de Maine-et-Loire peut peut-être répondre à vos questions.

Ouvert aux habitants de l'Agglomération, ce dispositif mobilise des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribuées sous certaines conditions (*revenus, logement de + de 15 ans, être propriétaire de son logement,...*).

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez prendre contact avec le Service Habitat du Département de Maine-et Loire, délégataire des aides de l'ANAH **au 02 41 18 80 79 ou à cellulehabitat@maine-et-loire.fr**

En complément de cette subvention principale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier aux projets de travaux sous réserve d'éligibilité aux aides ANAH.



Pour tout complément d'information, le Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire répond à vos questions :

02 41 40 45 56

Informations

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 15 mars 2020
et le 2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2020.
Bureau de vote : centre culturel, place de Chavigny

**Pensez à vous inscrire dès maintenant
sur les listes électorales**

Sur service-public.fr ou au secrétariat de la Mairie
Inscription jusqu'au 7 février 2020

Rappel : Le site www.service-public.fr permet à tout électeur de vérifier
s'il est bien inscrit sur les listes électorales d'une commune.

Pour le savoir, il suffit de renseigner son identité, sa commune son sexe et
sa date de naissance ; si l'électeur est bien inscrit dans cette commune, le
site renvoie le numéro et l'adresse de son bureau de vote et son numéro
d'ordre sur la liste de la commune.

Pour toute demande de procuration, merci de vous rapprocher
de la Gendarmerie d'Allonnes avec pièce d'identité



Règlementation des feux de plein air

Arrêté pris par le Préfet de Maine et Loire du 23 février 2013
définissant les tolérances et interdictions concernant les feux
de plein air.

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de
pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage
des arbres, de débroussaillage...

Particuliers

Le brûlage à l'air libre par les particuliers des déchets végétaux
secs est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition
qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage, entre 11
heures et 15h30 les mois de Décembre, Janvier et Février et
de 10h à 16h30 du 1er Mars au 30 Novembre.

(voir l'article 5 de l'arrêté préfectoral N° 2013-012 du 23
février 2013)

Les déchets verts non secs sont des déchets dont le taux
d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la
qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit :

- En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées
en direction d'une construction.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation,
construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne
électrique ou téléphonique...

- En période de sécheresse

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance
constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau
doit être disponible à proximité.

Activités Agricoles

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les
activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est
autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires
l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus
de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et
des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies.
mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au
15 mai, entre 7h et 17h. Attention, entre le 16 février et le 31
mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres
des zones boisées.

Activités forestières

Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à
moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, bâches plastiques,

huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits
dérivés est INTERDIT.

Il est interdit de fumer dans les zones boisées, landes et
maquis.

L'ADMR : des services à domicile pour tous !



L'association ADMR du Pays Allonnais qui répond aux besoins d'aide à domicile sur les communes de La Breille les Pins, Neuillé, Vivy, Allonnes, Brain sur Allonnes, St Lambert des Levées, Varennes sur Loire et Villebernier, a besoin de renforcer son équipe de bénévoles.

BÉNÉVOLE À L'ADMR : POURQUOI PAS VOUS ?

Au sein de notre association ADMR, vous pourrez agir au plus proche des habitants de votre commune et renforcer le lien social. Vous pourrez vous épanouir et vous sentir utile au sein d'une équipe sympathique et qui se soutient.

Les fonctions sont variées et chacun peut y apporter ses compétences, même modestes :

- Évaluer les besoins des personnes à aider
- Assurer le suivi des dossiers des personnes bénéficiaires
- Contribuer à la gestion financière
- Assurer la gestion du personnel d'intervention
- Promouvoir notre action et représenter notre association
- Participer à l'organisation des moments conviviaux

Nous comptons sur vous !



ADMR du Pays Allonnais
02 41 53 77 45

35 rue Armand Quénard
49650 ALLONNES
allonnes@asso.fede49.admr.org
www.49.admr.org

Coordination Autonomie



**Coordination
Autonomie**

Ensemble, préservons l'autonomie

Association dont la mission est l'accompagnement pour le maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus ou en situation de fragilité.

- Information
- Orientation
- Evaluation
- Plan d'aide et suivi

La Coordination Autonomie regroupe un ensemble de compétences professionnelles complémentaires : 1 directrice, 3 coordinatrices CLIC, 4 infirmières coordinatrices, 1 ergothérapeute, 4 gestionnaires de cas, 2 secrétaires et 1 pilote MAIA.

Comment fonctionne la Coordination Autonomie ?

La coordination autonomie peut être interpellée par la personne, l'entourage ou les professionnels. C'est un guichet unique qui oriente vers les compétences professionnelles les plus adaptées à répondre aux questionnements.

C'est un service gratuit

Permanences d'accueil sans-rendez vous

- A Saumur : 11 rue de Rouen les mardis et vendredis matin
- A Doué la Fontaine : 1, rue des Récollets le lundi matin.
- A Longué-Jumelles : Centre Hospitalier – rue du Dr Jean Rabilloud, le jeudi matin

CONTACT

02 41 83 22 20

Du Lundi au Vendredi

9H – 12H30 13H30 – 17H

[https : //coordination-autonomie.fr](https://coordination-autonomie.fr)

- Permanence avec rendez-vous du lundi au vendredi à l'antenne de proximité (la plus proche de chez vous)

- Possibilité d'accueil sur les 3 antennes ou de déplacement au domicile en dehors de ces créneaux sur rendez-vous.

Fibre Optique

Objet : Elaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique

Les travaux liés à la mise en place de câbles de fibre optique sont lancés sur notre commune, elle permettra l'accès à une connexion à Très Haut Débit (THD), sans altération, contrairement à l'ADSL dont le débit diminue beaucoup quand on habite loin des centraux téléphoniques.

Anjou Fibre, filiale de Télédiffusion de France (TDF) est l'entreprise retenue en février 2018 par le Syndicat Anjou Numérique, pour construire, exploiter et commercialiser, dans le cadre d'une délégation de service public de 25 ans.

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux.

En souterrain, via les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange, de Melis@ et des collectivités,

En aérien, avec l'utilisation des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, et de manière plus limitée, sur des poteaux béton ou bois gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

Les haies situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux, ce qui constitue une cause de retard du

déploiement de la fibre optique puisque les entreprises ne pourront pas accéder aux supports.

Si les haies sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations ci-dessous), il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, de l'exploitant ou de leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords (débroussaillage, coupe d'herbe et élagage) du réseau.

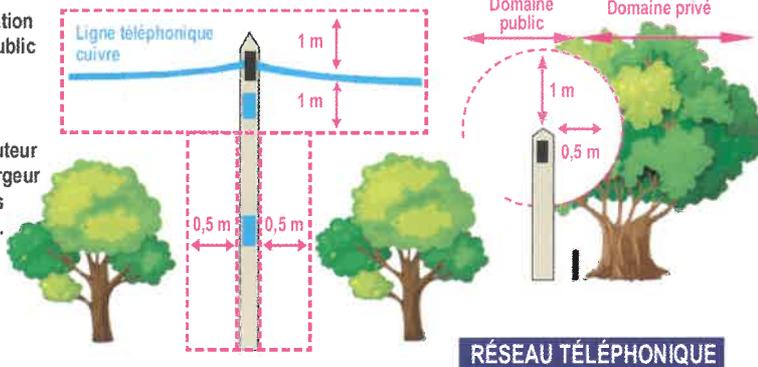
L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix. Il doit respecter une gestion durable des haies qui occupent des fonctions importantes pour l'agriculture, les paysages et la biodiversité.

Le déploiement de la fibre optique est attendu par tous et chacun peut contribuer à la réussite de ce projet. Un défaut d'élagage peut repousser ou empêcher la mise en place de la fibre. Il est donc nécessaire d'anticiper plusieurs mois à l'avance, l'élagage par rapport au planning d'arrivée de la fibre (disponible sur le site www.anjou-fibre.fr ou www.anjou-numérique.fr) sans attendre le démarrage des travaux de déploiement sur la commune.

Pour toutes informations complémentaires sur le déploiement de la fibre ou sur l'élagage, vous pouvez contacter le Syndicat Anjou Numérique à l'adresse contact@anjou-numerique.fr.

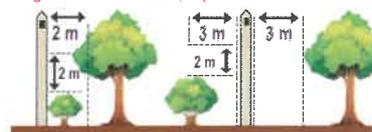
Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



Lignes isolées basse tension (BT) - 230/400 volts



Halte aux dépôts sauvages

Le dépôt en dehors des conteneurs est répréhensible d'une amende de 68 €. A ce jour, 612 € d'amendes ont été perçus ! Réfléchissez bien avant votre dépôt...
SOYONS RESPONSABLES DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

Le Maire, Gilles TALLUAU



Services de santé

Maison de Santé : 8 rue de la Loire

- Médecins généralistes :	Dr TARDY.....	02 41 67 54 04
	Dr Laurence NALIN.....	02 41 51 72 14
- Médecin Psychiatre :	Dr LEBREUILLY PAILLARD.....	02 49 19 01 29
- Sage-femme :	Audrey LESTIENNE.....	06 60 24 84 11
- kinésithérapeute :	Rita BRUNO.....	02 41 38 75 14
- Infirmiers :	Bao N'GUYEN.....	02 41 38 17 13
	Gaël SAWADOGO.....	02 41 38 17 13
- Pédicure / Podologue	Thiphanny ANNEREAU-GUEDON.....	02 41 67 59 85
- Psychologue :	Delphine DUFLOS.....	06 26 47 58 79
- Reflexologue :	Mme Anne-Sophie MENARD.....	06 26 05 84 74



Professionnels de Santé : 1 rue de l'Harmonie

- Orthophonistes :	Héloïse SEURAT.....	06 59 47 44 83
	Mme Delphine BRAUD.....	06 07 74 16 23

Pharmacie : 1 rue de l'Harmonie

Dr Christophe GIRAULT.....	02 41 51 72 28
----------------------------	----------------



■ AUTOURS DE VARENNES :

Médecins généralistes :

- ALLONNES	Dr BENZEKRIT.....	02 41 52 00 10
	Dr LEPONT.....	02 41 52 06 44
- VILLEBERNIER	Dr BOUVIER.....	02 41 51 12 23
- BRAIN SUR ALLONNES	Dr MIHAESCU Simona.....	02 41 38 65 72

Chirurgiens Dentistes :

- BRAIN SUR ALLONNES	Drs GEGU et DIMITROV.....	02 41 52 87 30
		02 41 51 47 58
- ALLONNES	Dr Fabienne FEVE.....	02 41 52 02 52



Pharmacies :

- FONTEVRAUD.....	02 41 51 71 13
- BRAIN SUR ALLONNES.....	02 41 52 04 14
- ALLONNES.....	02 41 52 00 07



■ NUMÉROS D'URGENCES :

- SAMU.....	composer le 15
- Centre Anti-Poison.....	02 41 48 21 21
- Pompiers.....	composer le 18 ou le 112 depuis un portable



■ MAISONS DE RETRAITE :

- ALLONNES.....	02 41 53 55 00	- FONTEVRAUD.....	02 41 52 01 11
-----------------	----------------	-------------------	----------------

Autres services

- École Publique.....	02 41 51 75 40	- Maison de l'enfance.....	02 41 67 71 79
- Mairie.....	02 41 51 72 29	- Agence Postale Communale.....	02 41 51 72 56
mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr			

Informations

Liste des artisans, commerçants et hébergements de Varennes

AMBULANCES, VSL, TAXIS	AMBULANCES SAUMUROISES	ZA Prée Bertain	02 41 51 78 78	http : //www.ambulances-saumur.com
TRANSPORT, TAXIS	ABS TAXI FOUCHER	23 Rue de Gaure	06 07 79 79 33	johnny.foucher@sfr.fr
CAMPING	CAMPING DOMAINE DE LA BRECHE	5, Impasse de la Brèche	02 41 51 22 92	contact@domainedelabreche.com http : //www.domainedelabreche.com
CHAMBRES D'HÔTES	DENOZI Gérard	18, Rue Bas Chavigny	02 41 38 18 06	gite.varennes@gmail.com
	LES VOLUBILIS	15 Rue de la Gare	02 41 51 78 20 06 70 30 39 56	jm.vervialle@orange.fr
	DAR TREVEL	19 Rue de Gaure	09 70 99 97 30 07 81 37 75 51	
CHAMBRES D'HÔTES ET GÎTE RURAL	ÉQUIPÉ Stéphane	5 La rue Neuve	02 41 52 65 62 06 10 54 80 08	joycestephane@free.fr
	BILLARD Gaëlle	5, Rue de la Loire	02 41 50 90 14	gaellebillard@orange.fr www.parenthese-recreative.fr
	Ghislaine QUENDEZ	5 Rue du Bas Chavigny	02 41 67 90 43	ghislaine.quendez@hotmail.fr
	MERCK Jean	3 Rue de la Folie	02 41 51 79 24	
MEUBLÉ AVEC CUISINE ÉQUIPÉE, CHAMBRE D'HÔTES	GUDERIAN - RIEDNER	8 Rue de la Croix des Noues	02 41 38 40 41 06 79 33 68 82	stevenguderian@aol.com www.saumurfrancemanoir.fr
GÎTE DE FRANCE	LA LICORNE	13, Rue du Sault	07 89 57 41 75	did.port@wanadoo.fr
	LA POESIE	1, Rue de L'Echeneau	06 24 69 50 56	thierry@thierryfievre.copm
	Les Mariniers de la Loire	25 Rue de Gaure	02 41 38 14 10	marie.robin@wanadoo.fr contact@location-gite-saumur.com http : //www.location-gite-saumur.com
	LA VILLA BERNARD	5 Rue de l'echeneau	06 88 36 80 88	lavillabernard49@gmail.com
	LES VOLETS VERTS	33 Rue de Gaure	02 41 38 10 31	lebalconbleuturquant@free.fr
COIFFURE	CREATION COIFFURE	14, Rue Maréchalerie	02 41 67 51 55	
COIFFURE ESTHÉTIQUE	AUDREY COIF STTIC	11, Rue de la Loire	02 41 51 77 11	
ESTHÉTIQUE	ECRIN DE PURETÉ	10 Rue des Prés	07 86 72 57 47	ecrin-de-purete@hotmail.com
SOINS	REFLEXOLOGIE CRANIENNE	5Rue du Montauron	06 23 56 08 19	severinchloe@gmail.com
	RELFLEXOLOGIE, SOINS ENERGETIQUES - SHIATSU - COURS DE DO-IN - ATELIERS	8 Rue de le Loire	06 26 05 84 74	menard.annesophie49@gmail.com www.eveilosoins49.sitew.fr
	HYPNOTHERAPIE, SOINS ENERGETIQUES	10 Rue des Jardins	06 17 44 23 43	www.vanessalacroix.wix.com hypnose-coatching49
COMMERCE	PROXI CONFORT	21, Place du Jeu de Paume	02 41 53 23 17	www.proxiconfort-varennessurloire.fr
	BOULANGERIE PATISSERIE LE FOURNIL DE LA LOIRE	13, Place du Jeu de Paume	02 41 51 45 36	charlespyre@hotmail.fr
	VIVECO	18, Place du Jeu de Paume	09 72 86 43 05	clemdupin@hotmail.fr
	RESTAURANT LA BRECHE	5 Impasse de la Brèche	tél 02 41 51 22 92 fax 02 41 51 27 24	contact@domainedelabreche.com
	LE JARDIN DE VARENNES	10, Place du Jeu de Paume	02 41 51 41 41	
	BOUCHERIE GAUFRETEAU	1 Place du Jeu de Paume	09 67 76 28 90	boucheriegaufreteau@orange.fr
	PHARMACIE	18, Rue de la Loire	02 41 51 72 28	pharmacie.varennes@perso.alliadis.net
	TABAC PRESSE LOTO	5, Rue des Sabotiers	02 41 51 74 06	tabacvarennes49730@outlook.fr
	LE PETIT BISTROT	2 Rue des Sabotiers	02 41 50 65 16	sebastien.georget@hotmail.fr
	LA BOITE A COUTURE	12 Rue Franklin Roosevelt	02 41 51 07 79	boiteacouture49@gmail.com
	TRAITEUR REFFAY	ZA Prée Bertain	02 41 51 71 55	reffaytraiteur@wanadoo.fr
COMMUNICATION	KLD MEDIA	2, Rue Pied Mailloche	09 52 68 92 21	

COUVREUR	CHESNEAUX-RIBAUT	ZA Prée Bertain	02 41 51 72 18 06 87 33 75 07	mika.ribault@orange.fr
ELECTRICITÉ / PLOMBERIE CHAUFFAGE / SANITAIRE	PEARSON Christophe	21 Place du Jeu de Paume	02 41 53 23 17 06 83 75 41 10	pearson.elec@orange.fr
ELECTRICITÉ / PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE CLIMATISATION	ABP ENERGIES	20 Rue des Sabotiers	06 50 17 58 68 02 49 19 06 03	abpenergies.49@gmail.com
FINANCEMENT IMMOBILIER	CAP CONSEIL (SARL)	23, Rue de la Motte	06 98 13 47 78	
VENTE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	MASC INFORMATIQUE	28 rue de Chavigny	06 81 47 63 03	masc.info@free.fr
	LOIRE INFORMATIQUE	1, Rue de la Loire	02 41 67 07 98	contact@loireinfo.fr
MAÇONNERIE	METIVIER Dominique	ZA du Prée Bertain	02 41 51 74 94 06 88 13 43 39	dometivier@wanadoo.fr
MAÇONNERIE TAILLEUR DE PIERRE	GALLARD Thierry	9 Rue de l'Etang	06 76 46 38 42	thierry.gallard0404@orange.fr
MAÇONNERIE, RÉNOVATION, RAVALEMENT	LANGE 2L	ZA Prée Bertain	02 41 67 69 90	sarllange2l@orange.fr
MATÉRIEL AGRICOLE	SARL HUET 2M	ZA de la Prée Bertain	02 41 38 94 32	huet2m@wanadoo.fr
MÉCANIQUE, AUTOMOBILE	GARAGE DU JEU DE PAUME	ZA de la Prée Bertain	02 41 51 72 19	eurlgaragejeupaume@orange.fr
MENUISERIE	POZ ALU DE LA LOIRE	6, Rue Neuve	02 41 38 32 80	
PEINTRE ARTISAN	MABILEAU Ludovic	6 Bis Rue de la Loire	06 13 15 09 76	
ARTISANS	KALIFROID	20 Rue des Petits Champs	07 86 14 31 46	kalifroid49@gmail.com
	BEGOT DECO	30 Rue de la Marechalerie	06 64 51 44 26	begotdeco@hotmail.com
PLOMBERIE, CHAUFFAGE, ELECTRICITÉ	MARSILLE ALAIN	10, Rue La Croix des Noues	02 41 51 79 54 06 07 26 73 35	alainmarsille@orange.fr
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET INGÉNIERIE INFORMATIQUE	KOSKA	4 Ile Oger	02 41 50 67 64	
ASSISTANTE MATERNELLE	BURON Jacqueline	2 Ter Rue de l'Echeneau	02 41 51 44 13	
	LE HENAFF Lydie	6 Rue des Petits Champs	02 41 51 71 87	
	VARRON Adeline	12 Ter Rue de la Gare	06 50 90 00 54	
	GENTIL Fabienne	6 Rue Neuve	02 41 38 13 21	
	COMISAREK Carmen	23 Rue de la Loire		
	GAYRAUD Chrystelle	9 Rue de la Croix des Noues	02 41 38 04 19	
	MESCHINE Sonia	10 Rue le Haut du Bourg	06 22 05 04 94	
	ROYER Chrystelle	17 Rue de la Morelle	02 41 53 18 12	
	TIJOU Martine	15 Rue des Sabotiers	02 41 51 17 04	dominique.tijou@sfr.fr
	BARTEAU Jessica	39 Rue du Champ Bertain	02 41 38 10 17	
	REMIAT Angélique	7 Rue du Bas Chavigny	06 88 83 06 36	
	BOISSIN Anais	3 Rue du Docteur Terrien	06 75 91 43 74	
POUZET Laurence	8 Rue de la Marèchalerie	06 37 16 02 69	pouzet49@orange.fr	

Informations

BOUCHERIE



GAUFRETEAU Nicolas

1 bis Place du jeu de Paume | boucheriegaufreteau@orange.fr
49730 VARENNES SUR LOIRE | **09 67 76 28 90**

GALLARD THIERRY

Taille de pierre
Maçonnerie



9, rue de l'Étang
49730 Varennes sur Loire
Tél : 06 76 46 38 42
thierry.gallard0404@orange.fr

la Brèche
RESTAURANT

5 Imp. de la Brèche - RD952
49730 VARENNES SUR LOIRE

Réservation :
Tél. 02 41 51 22 92
Fax 02 41 51 27 24

Restauration traditionnelle
7j/7 d'avril à septembre :
midi et soir

contact@domainedelabreche.com

Domaine de la Brèche
DEPUIS 1873

Domaine de la Brèche - Etang de la Brèche
5, impasse de la Brèche - RD952
49730 Varennes-sur-Loire

Tél. +33 (0)241 512 292 - Fax +33 (2)241 512 724
contact@domainedelabreche.com - www.domainedelabreche.com

Mabileau Ludovic

06 13 15 09 76
mabileau.ludovic@yahoo.fr

Peinture décoration
Tapisserie
Revêtement de sols et murs
Vitrerie
Ravalement de façades

6 bis rue de la Loire
49730 Varennes sur Loire

TOP GARAGE

Mécanique
Carrosserie
Dépannages...
Réparations
toutes marques

GARAGE DU JEU DE PAUME

ZA Prée Bertain
49730 VARENNES-SUR-LOIRE
Tél. 02 41 51 72 19

POZ'ALU

Menuiserie ALU PVC Bois
toutes fermetures



6 rue Neuve
49730 Varennes/Loire
Tél./Fax 02 41 38 32 80
06 88 75 60 22

E-mail : contact@loireinfo.fr
www.loireinfo.fr

RAGOT Mickael

Maintenance et Ventes
1, rue de la Loire
49730
Varennes sur Loire

02 41 67 07 98
06 08 407 990



LA GRANDE PRAIRIE
ÉLEVEUR DE BOVINS LIMOUSINS

VENTE DIRECTE EN COLIS
Bœuf

N° 6 Rue des basses rues
49730 VARENNES SUR LOIRE

06 46 80 06 72

L'EXPERIENCE INFORMATIQUE A VOTRE SERVICE

MASC
INFORMATIQUE

POUR LES PROFESSIONNELS
ET LES PARTICULIERS

Dépannages, Services,
Conseils et Vente
en Informatique

Gilles Peltier
VARENNES SUR LOIRE (49)
06 81 47 63 03
masc.info@free.fr

Interventions
sur site ou à domicile

<http://masc-info.pagespro-orange.fr/>

Béatrice et Jean-Marie REFFAY

MAITRE ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR

Médaillé d'Or 2015
Jardins de Paris Supérieur



Sur vos marchés :

Mardi : Montreuil-Bellay - Mercredi : St-Hilaire-St-Florent
Jeudi : Saumur "Les Ponts" - Vendredi : Varennes-sur-Loire
Samedi : Saumur "Place St Pierre"



Buffet froid
Plats cuisinés

Tél. 02 41 51 71 55

email : reffaytraiteur@wanadoo.fr - 49730 Varennes sur Loire

Le Fournil de la Loire sarl

Boulangerie - Pâtisserie

Votre artisan boulanger, le choix de la qualité.

Charles Pyrè
13, Place du Jeu de Paume
49730 Varennes-sur-Loire
02 41 51 45 36
charlespyre@hotmail.fr



Du lundi
au samedi :
7h-13h
15h30-20h

Dimanche :
7h30-13h

Fermé
le mercredi



06.50.17.58.62 / 02.49.19.06.03

- Plomberie / Sanitaire
- Chauffage
- Climatisation
- Électricité

RÉNOVATION - NEUF - DÉPANNAGE

VARENNES SUR LOIRE

abpenergies49@gmail.com



TABAC - PRESSE - LOTO

Benoît et Marie-Noëlle CHALAND

5 rue des Sabotiers

49730 VARENNES

02 41 51 74 06



KALIFROID

Froid et Climatisation

Bruno TALLUAU

Tél. 07 86 14 31 46

kalifroid49@gmail.com

20 rue des petits champs 49730 VARENNES SUR LOIRE



Du lundi au samedi :
8h30-13h et 15h30-19h30

Dimanche : 9h-13h

18, place du Jeu de Paume - Varennes-sur-Loire
Tél. 09 72 86 43 05

Toitures CHESNEAUX-RIBAULT

ZINGUERIE - FUMISTERIE
TRAITEMENT DE TOITURES - ISOLATION

RESTAURATION
DE CHARPENTE
COUVERTURE

49730 VARENNES/LOIRE
02 41 51 72 18
06 87 33 75 07
Fax. 02 41 67 55 30



Toutes distances



7j/7

Ambulances - VSL - Taxis

Ambulances Saumuroises

235, route de Fontevraud
49400 SAUMUR

Z.A. La Prée Bertain
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Tél. 02 41 38 22 76

Shiatsu (Thérapie manuelle - Reflexologie)

Anne-Sophie Ménard
Praticienne certifiée

06 26 05 84 74
menard.annesophie49@gmail.com

8, rue de la Loire
49730 Varennes sur Loire

LE PETIT Bistrot

RESTAURANT OUVRIERS - PIZZA le vendredi soir à 18h30

2, rue des Sabotiers
Varennes-sur-Loire

02 41 50 65 16
06 18 25 60 28



Mairie
22 place du jeu de Paume
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 8h30 à 12h00

Tél. 02 41 51 72 29

mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr
www.varennnessurloire.fr